

2016-2017



Rapport sur le financement des services publics

2016-2017

Rapport sur le financement des services publics

NOTE

La forme masculine utilisée dans le texte désigne aussi bien les femmes que les hommes.
Elle n'est utilisée que pour alléger le texte.

Rapport sur le financement des services publics – 2016-2017

Dépôt légal – Juillet 2018

Bibliothèque et Archives nationales du Québec

ISSN 2368-8963 (PDF)

© Gouvernement du Québec, 2018

TABLE DES MATIÈRES

Faits saillants	3
Introduction	5
1. La politique de financement des services publics.....	7
1.1 Rappel des principes de la politique	7
1.2 Application de la politique	10
2. Le portrait global des revenus de tarification en 2016-2017	13
2.1 Évolution des revenus de tarification des services publics.....	13
2.2 Importance de la tarification en fonction du financement total des services publics	14
3. Les revenus de tarification par secteur	17
3.1 Ministères	17
3.2 Organismes et fonds spéciaux.....	22
3.3 Secteur de la santé	28
3.4 Réseaux de l'éducation.....	33
3.5 Services de garde	40
3.6 Régimes d'assurance.....	43
4. Les revenus de la vente d'électricité par Hydro-Québec.....	49
5. Les mesures compensatoires en faveur des ménages à faible revenu	51
5.1 Mesures fiscales de soutien au revenu.....	51
5.2 Mesures spécifiques destinées à compenser la hausse de certains tarifs.....	52
6. Comparaison interprovinciale des revenus de tarification	55
 ANNEXE I : Tableaux descriptifs de la tarification des ministères.....	 59
 ANNEXE II : Tableaux descriptifs de la tarification des organismes et des fonds spéciaux.....	 75

Liste des tableaux des revenus de tarification des ministères

Affaires municipales et Occupation du territoire.....	60
Agriculture, Pêcheries et Alimentation.....	61
Assemblée nationale	63
Conseil exécutif	63
Culture et Communications	63
Développement durable, Environnement et Lutte contre les changements climatiques	64
Économie, Science et Innovation	64
Éducation et Enseignement supérieur	65
Énergie et Ressources naturelles.....	66
Famille	67
Finances	67
Forêts, Faune et Parcs.....	68
Immigration, Diversité et Inclusion	69
Justice	70
Personnes désignées par l'Assemblée nationale – Directeur général des élections	71
Santé et Services sociaux	71
Sécurité publique	72
Transports, Mobilité durable et Électrification des transports	73
Travail, Emploi et Solidarité sociale	74

Liste des tableaux des revenus de tarification des organismes et des fonds spéciaux

Agence métropolitaine de transport.....	75
Autorité des marchés financiers.....	76
Bibliothèque et Archives nationales du Québec.....	77
Centre de recherche industrielle du Québec	77
Centre de services partagés du Québec	78
Commission de la capitale nationale du Québec.....	78
Conservatoire de musique et d'art dramatique du Québec	79
Corporation d'urgences-santé	79
École nationale de police du Québec	80
École nationale des pompiers du Québec.....	80
Fondation de la faune du Québec.....	81
Fonds aérien.....	81
Fonds de développement du marché du travail.....	81
Fonds de gestion de l'équipement roulant.....	82
Fonds de partenariat touristique	82
Fonds des biens et des services	82
Fonds des générations.....	83
Fonds des registres du ministère de la Justice	83
Fonds des réseaux de transport terrestre.....	84
Fonds des ressources naturelles	85
Fonds des ressources naturelles – volet aménagement durable du territoire forestier	85
Fonds des services de police.....	86
Fonds d'information sur le territoire.....	86
Fonds du Centre financier de Montréal	87
Fonds vert	88
Héma-Québec.....	89
Institut de la statistique du Québec	89
Institut de tourisme et d'hôtellerie du Québec.....	89
Institut national de santé publique du Québec	90

La Financière agricole du Québec	90
Musée d'art contemporain de Montréal	90
Musée de la civilisation.....	91
Musée national des beaux-arts du Québec	91
Office des professions du Québec	92
Régie de l'assurance maladie du Québec	92
Régie de l'énergie.....	93
Régie des installations olympiques	93
Régie du bâtiment du Québec.....	94
Régie du cinéma.....	94
Revenu Québec	95
Société de développement de la Baie-James.....	95
Société de développement des entreprises culturelles.....	96
Société de financement des infrastructures locales du Québec	96
Société de la Place des Arts de Montréal	97
Société de l'assurance automobile du Québec.....	97
Société de télédiffusion du Québec (Télé-Québec)	97
Société des établissements de plein air du Québec	98
Société des traversiers du Québec	98
Société d'habitation du Québec	98
Société du Centre des congrès de Québec	99
Société du Grand Théâtre de Québec	100
Société du Palais des congrès de Montréal	101
Société du parc industriel et portuaire de Bécancour	102
Société québécoise de récupération et de recyclage (Recyc-Québec)	102
Société québécoise des infrastructures	103
Société québécoise d'information juridique	103
Tribunal administratif des marchés financiers	103
Tribunal administratif du Québec	104
Tribunal administratif du travail	104

NOTES AU LECTEUR

Le rapport présente les données sur la tarification des services publics pour 2016-2017 selon le statut des organismes gouvernementaux en vigueur cette année-là.

Les données précédant l'année 2016-2017 ont été redressées pour prendre en compte la nouvelle structure des ministères, des organismes et des fonds spéciaux.

- Par exemple, les revenus des droits et permis versés au Fonds vert depuis 2016-2017, qui étaient auparavant comptabilisés au ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques, ont été redressés pour l'ensemble des années présentées dans le rapport.
- De même, les revenus de tarification de la Commission des normes du travail ne sont plus présentés dans le rapport en raison du transfert, le 1^{er} janvier 2016, de ses activités à la Commission des normes, de l'équité, de la santé et de la sécurité du travail, un organisme qui n'est pas inclus dans le périmètre comptable du gouvernement.

Les mentions « secteur de la santé » et « réseau de la santé » font toujours référence au secteur ou au réseau de la santé et des services sociaux.

Pour les besoins du présent rapport, les tarifs considérés comme fixés par décision administrative sont ceux pour lesquels l'analyse des coûts de prestation des services n'est pas complétée au regard des exigences de la Politique de financement des services publics ou pour lesquels il n'est pas possible de lier directement un coût à la prestation du service.

Les données des ministères comprennent celles de leurs organismes budgétaires, le cas échéant, à l'exception des organismes budgétaires présentés à l'annexe I, qui perçoivent des revenus tarifaires importants.

Employé seul, le terme « service » réfère à la fois aux biens et aux services fournis par les ministères et organismes.

Les revenus de tarification incluent des ajustements de consolidation, soit l'élimination d'opérations réciproques entre les entités présentées dans le rapport annuel sur le financement des services publics.

Les nombres ayant été arrondis, les sommes des montants présentés dans ce rapport peuvent ne pas correspondre aux totaux indiqués.

Faits saillants 2016-2017

Vue d'ensemble

- Les revenus de tarification totaux s'élevaient à 17,0 milliards de dollars, soit 9,3 milliards de dollars provenant des ministères, des organismes et des fonds spéciaux, des réseaux de la santé et de l'éducation et des services de garde, et 7,7 milliards de dollars provenant des régimes d'assurance (p. 13).
- Les revenus de tarification représentaient 12,4 % du financement total des services publics (p. 14).
- La proportion des revenus tarifaires des ministères et des organismes pour lesquels les coûts étaient connus s'élevait à 89 %, comparativement à 82 % en 2013-2014 (p. 11).

Ministères

- Les revenus de tarification des ministères s'élevaient à 379 millions de dollars, dont 377 millions de dollars en revenus de droits, de permis et de ventes (p. 17).
- Les revenus de tarification des ministères pour lesquels il a été possible de déterminer les coûts qui y sont associés représentaient 58 % de l'ensemble des revenus de tarification des ministères. Ces revenus couvraient en moyenne 54 % des coûts des services tarifés (p. 18).

Organismes et fonds spéciaux

- Les revenus de tarification des organismes et des fonds spéciaux s'élevaient à 3,8 milliards de dollars, soit 2,9 milliards de dollars en revenus de droits, de permis et de ventes et 0,9 milliard de dollars en redevances (p. 23).
- Les revenus de tarification des organismes et des fonds spéciaux pour lesquels il a été possible de déterminer les coûts qui y sont associés représentaient 93 % de l'ensemble des revenus de tarification des organismes et des fonds spéciaux. Ces revenus couvraient en moyenne 48 % des coûts des services tarifés (p. 24).

Secteur de la santé

- Les revenus de tarification dans le secteur de la santé s'élevaient à 3,9 milliards de dollars, soit 1,7 milliard de dollars pour le réseau de la santé, 2,0 milliards de dollars pour l'assurance médicaments et 89 millions de dollars pour l'ensemble des autres entités du secteur de la santé (p. 28).

Réseaux de l'éducation

- Les revenus de tarification dans les réseaux de l'éducation s'élevaient à 2,8 milliards de dollars, soit 997 millions de dollars aux niveaux préscolaire, primaire et secondaire, 261 millions de dollars au niveau collégial et 1,6 milliard de dollars au niveau universitaire (p. 33).

Services de garde

- Les revenus tirés des contributions parentales dans les services de garde à contribution réduite s'élevaient à 560 millions de dollars. Cette contribution parentale représentait 19,4 % du coût des services (p. 40).

Régimes d'assurance

- Les revenus provenant des diverses primes et contributions aux régimes d'assurance (7,7 milliards de dollars) se retrouvaient à la Commission des normes, de l'équité, de la santé et de la sécurité du travail (CNESST) (2,5 milliards de dollars), à l'assurance parentale (2,1 milliards de dollars), à l'assurance médicaments (2,0 milliards de dollars), à la Société de l'assurance automobile du Québec (SAAQ) (964 millions de dollars), au Fonds d'assurance stabilisation des revenus agricoles (56 millions de dollars) et au Fonds d'assurance récolte (22 millions de dollars) (p. 43).

Comparaison interprovinciale

- Les revenus de tarification des ministères, des organismes et des réseaux du Québec étaient inférieurs de 360 \$ par habitant en comparaison avec ceux des autres provinces canadiennes (p. 56).

INTRODUCTION

Le rapport annuel sur le financement des services publics fait partie intégrante de la reddition de comptes prévue dans la Politique de financement des services publics. Ce rapport présente les revenus de tarification contribuant au financement des services publics.

Le rapport permet d'apprécier l'évolution, dans chaque secteur d'activité, de la portion des services publics financée directement par les usagers, au moyen de tarifs, par rapport à celle qui est assumée par la collectivité, au moyen des impôts et des taxes. Il constitue ainsi une importante source d'information pour le gouvernement et les citoyens pour mieux comprendre et assurer le financement de services publics de qualité.

Le *Rapport sur le financement des services publics 2016-2017* rappelle tout d'abord les grands principes de la Politique sur le financement des services publics et rend compte de son application.

Le rapport présente ensuite le portrait des revenus de tarification gouvernementaux, en distinguant deux regroupements, soit :

- les tarifs des ministères, des organismes et des fonds spéciaux, des réseaux de la santé et de l'éducation ainsi que des services de garde à contribution réduite, dont les approbations relèvent directement du gouvernement;
- les tarifs des différents régimes d'assurance publics, qui sont approuvés par les conseils d'administration des organismes chargés d'administrer ces régimes.

Par ailleurs, les revenus provenant de la vente d'électricité au Québec par Hydro-Québec, des écoles privées subventionnées et des services privés d'ambulances sont présentés à titre indicatif.

Le rapport dresse également la liste des mesures compensatoires établies par le gouvernement en faveur des ménages à faible revenu afin d'atténuer l'impact des tarifs sur ces usagers. Le tableau 24 de la page 54 présente les coûts de certaines mesures d'aide aux particuliers à faible revenu, qui totalisent près de 6,1 milliards de dollars.

De plus, une comparaison interprovinciale des revenus de tarification sous forme de portrait global, réalisée à partir des statistiques de finances publiques canadiennes de Statistique Canada, est incluse dans le rapport.

Finalement, les annexes I et II présentent de l'information détaillée sur la tarification des ministères et des organismes et des fonds spéciaux pour les exercices 2015-2016 et 2016-2017.

Distinction entre les revenus de droits, de permis et de ventes de biens et services et les revenus de redevances

Les revenus de tarification des ministères, des organismes et des fonds spéciaux présentés dans ce rapport, se séparent en deux grandes catégories :

- les **droits et permis**, ainsi que les **ventes de biens et services** qui sont regroupés dans les revenus de droits, de permis et de ventes dans les sections 3.1 et 3.2, sont présentés séparément des revenus de redevances.
- les **redevances** sont une contrepartie exigée par le gouvernement en échange de l'exploitation de ressources qui appartiennent à la collectivité, le plus souvent des ressources naturelles. Contrairement aux autres revenus de tarification, les redevances sont souvent associées à des coûts directs qui sont marginaux pour le gouvernement comparativement aux revenus engendrés, comme dans le cas des redevances minières. Les revenus tirés des redevances servent au financement des services publics (tarifés et non tarifés).

La distinction entre les redevances et les autres types de revenus tarifaires est nécessaire pour le calcul des niveaux de financement des services tarifés, c'est-à-dire la proportion du coût d'un service public financée par un tarif. Les niveaux de financement des redevances ne sont pas présentés dans le rapport, car celles-ci visent à refléter la rente associée à l'utilisation d'une ressource commune et non à financer les coûts de prestation d'un service en particulier.

1. LA POLITIQUE DE FINANCEMENT DES SERVICES PUBLICS

1.1 Rappel des principes de la politique

La Politique de financement des services publics vise, par de meilleures pratiques tarifaires, à améliorer le financement des services publics pour en maintenir la qualité et en garantir la pérennité, tout en assurant la transparence et la reddition de comptes du processus tarifaire.

La politique se compose de quatre axes d'intervention :

- l'établissement des modalités de financement et de leurs mécanismes d'ajustement annuel;
- la protection de l'accès des ménages à faible revenu aux services publics essentiels;
- la disponibilité de l'information sur la tarification du gouvernement;
- l'encadrement adéquat des ministères et organismes en matière tarifaire.

Dans son ensemble, l'application de la politique pour les ministères et organismes s'articule autour de cinq actions :

- établir le mode de financement des biens ou des services publics, que ce soit par la tarification, par les revenus généraux, notamment les impôts et taxes, ou par une combinaison des deux modes;
- déterminer les coûts des services tarifés;
- fixer le montant du tarif et l'indexer annuellement à l'intérieur du cadre réglementaire et législatif en place, et ce, à partir d'un niveau de financement établi;
- affecter les montants payés par les utilisateurs au financement des services tarifés;
- rendre compte annuellement des pratiques tarifaires¹.

De plus, les ministères et organismes doivent réévaluer périodiquement les coûts de leurs services tarifés et fixer de nouveau les tarifs en fonction du niveau de financement établi.

Ces pratiques tarifaires contribuent à améliorer la connaissance du coût des services et le partage de leur financement entre les utilisateurs et la collectivité.

La Politique de financement des services publics est disponible en ligne sur le site du ministère des Finances².

¹ La reddition de comptes pour les ministères et organismes est publiée dans leur rapport annuel de gestion, sous forme d'informations à propos de leurs services tarifés.

² http://www.finances.gouv.qc.ca/documents/Ministere/Fr/MINFR_PolitiqueFSP.pdf.

Pourquoi tarifier les services publics?

Comme il a été mentionné dans le rapport du Groupe de travail sur la tarification des services publics, la tarification possède certaines vertus¹ :

- il existe un lien entre des tarifs correctement définis et la qualité du service ainsi tarifé;
- la tarification permet à celui qui utilise le bien ou le service d'évaluer correctement la valeur du bien ou du service qu'il reçoit, ce qui évite une surconsommation des biens et services gouvernementaux;
- la tarification force à se poser les bonnes questions quant au financement d'un service public.

La tarification se révèle ainsi un instrument privilégié pour permettre une utilisation collectivement efficace et équitable de certains biens et services offerts par l'État. Cela ne veut cependant pas dire que tout le financement public doit se faire par la tarification. Ainsi, la Politique de financement des services publics représente un outil qui permet de guider les ministères et organismes dans le choix du mode de financement des services le plus approprié.

Cette politique préconise l'utilisation du principe du bénéficiaire-payeur, c'est-à-dire que les bénéficiaires d'un service doivent en assumer le financement. Les bénéficiaires peuvent être directs (utilisateurs du service) ou indirects (collectivité). L'application de ce principe implique pour le financement d'un service public une contribution conjointe des utilisateurs (par un tarif) et de la collectivité (par les impôts et taxes) à hauteur de leur bénéfice respectif.

L'usage de la notion de bénéficiaire-payeur possède les avantages suivants :

- il assure l'équité dans le financement des services publics, puisque les citoyens paient uniquement les services qu'ils reçoivent ou dont ils bénéficient;
- il permet l'efficacité, puisque le financement des services par les tarifs repose sur leurs coûts.

Le partage des bénéfices entre les utilisateurs et la collectivité dépend du type de biens fournis. Trois types de biens sont définis dans la Politique de financement des services publics :

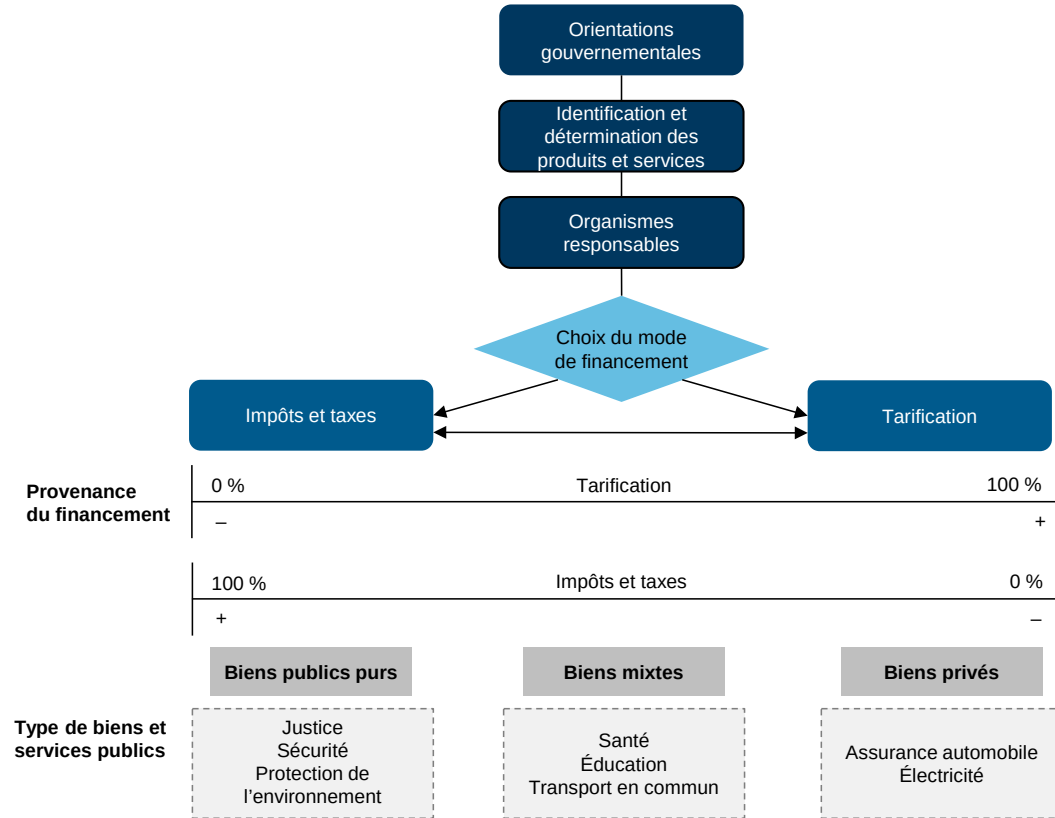
- les biens publics, dont les bénéfices sont de nature exclusivement publique, c'est-à-dire qu'ils profitent à la collectivité dans son ensemble sans qu'il soit possible d'en distinguer les utilisateurs. Ces biens devraient être financés exclusivement par les taxes et impôts;
- les biens privés, dont les bénéfices générés sont de nature exclusivement privée, c'est-à-dire qu'ils bénéficient uniquement aux utilisateurs de ces services. Ces biens devraient être financés exclusivement par un tarif;
- les biens mixtes, qui génèrent des bénéfices publics notables en plus des bénéfices à des utilisateurs identifiables. Bien que la consommation de ce type de biens ne puisse être partagée, elle suscite des externalités positives à la société. Ainsi, ces biens devraient être financés à la fois par les taxes et impôts et par un tarif.

Finalement, la protection de l'accès des ménages à plus faible revenu aux services est un aspect important de la politique, qui se reflète par la mise en place de mesures compensatoires.

1 Groupe de travail sur la tarification des services publics, *Mieux tarifier pour mieux vivre ensemble*, [Rapport], mars 2008, p. XIX.

Pourquoi tarifier les services publics? (suite)

Établissement du mode de financement des services publics



1.2 Application de la politique

La Politique de financement des services publics préconise que les ministères et les organismes rendent compte de leurs services tarifiés dans leur rapport annuel de gestion, notamment à propos des revenus de tarification, des coûts associés aux services tarifiés, du mécanisme d'indexation et de révision des tarifs, du mode de fixation des tarifs et du niveau de financement visé.

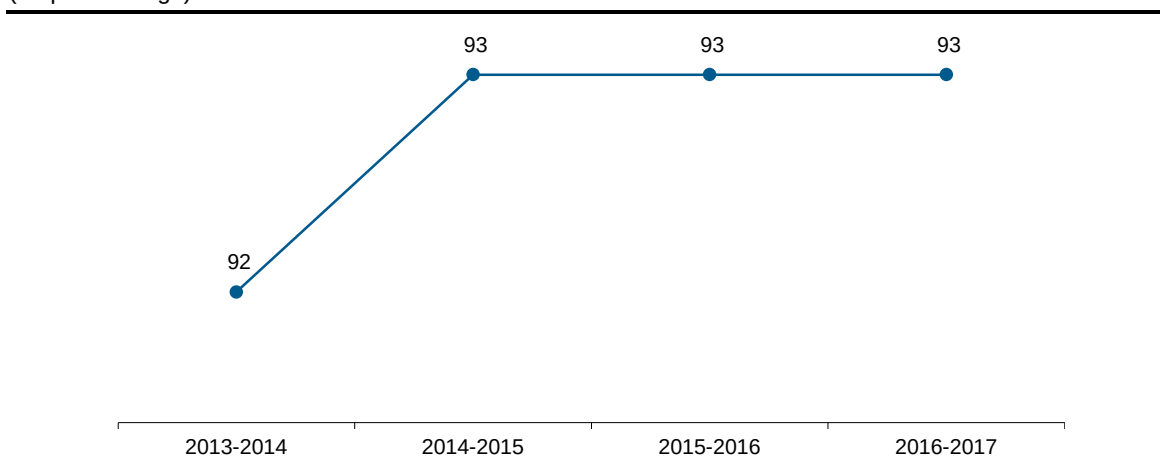
De plus, les ministères et organismes rendent compte directement au ministère des Finances de leur application de la politique.

□ Reddition de comptes dans les rapports annuels de gestion

La proportion des ministères et organismes qui rendaient compte de leur application de la Politique de financement des services publics dans leur rapport annuel de gestion était de 93 % en 2016-2017, ce qui constitue une augmentation de 1 point de pourcentage par rapport à 2013-2014.

GRAPHIQUE 1

Proportion des ministères et des organismes qui rendent compte de l'application de la Politique de financement des services publics dans leur rapport annuel de gestion
(en pourcentage)



❑ Reddition de comptes auprès du ministère des Finances

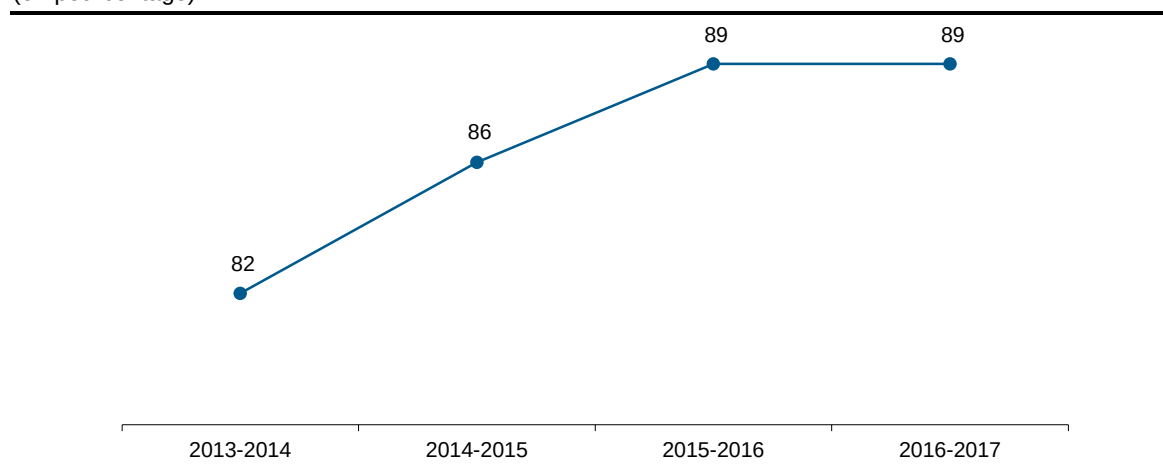
Pour la préparation du rapport sur le financement des services publics, les ministères et les organismes transmettent certaines informations portant sur leur tarification directement au ministère des Finances, notamment au sujet des coûts de prestation des services tarifés et de l'indexation des tarifs.

■ Connaissance des coûts

La proportion des revenus de tarification des ministères et des organismes pour lesquels les coûts sont connus s'élevait à 89 % en 2016-2017. Cette proportion s'établissait à 82 % en 2013-2014.

GRAPHIQUE 2

Proportion des revenus de tarification des ministères et des organismes pour lesquels les coûts sont connus
(en pourcentage)



Note : Les revenus de redevances ne sont pas considérés pour ce calcul.

■ Indexation des tarifs

Depuis 2011, en vertu de la Loi sur l'administration financière (LAF), tous les tarifs des ministères et des organismes doivent être indexés le 1^{er} janvier de chaque année, à l'exception de ceux qui sont déjà régis par une règle d'indexation ou de fixation annuelle.

Le taux d'indexation applicable le 1^{er} janvier de chaque année pour les tarifs indexés en fonction de la LAF est publié par le ministère des Finances. Ce taux est calculé en fonction de l'indice des prix à la consommation du Québec excluant les boissons alcoolisées et les produits du tabac.

— Le 1^{er} janvier 2017, le taux d'indexation applicable était de 0,74 %.

Les revenus de tarification sujets à l'indexation en vertu de la LAF s'élevaient à 1 767 millions de dollars en 2016-2017. Ces revenus provenaient principalement des droits d'immatriculation, des frais de gestion de la Société de l'assurance automobile du Québec (SAAQ) et des permis de conduire.

— Les revenus découlant de l'indexation en vertu de la LAF sont estimés à 12 millions de dollars en 2017 sur une pleine année³.

TABLEAU 1

Revenus totaux des principaux tarifs sujets à l'indexation selon la Loi sur l'administration financière (en millions de dollars)

	2016-2017
Droits d'immatriculation	1 064
Frais de gestion – SAAQ ⁽¹⁾	152
Permis de conduire	98
Actes judiciaires et juridiques du ministère de la Justice	83
Certificats de sélection – Ressortissants étrangers	50
Bureau de la publicité des droits	36
Autres ⁽²⁾	283
TOTAL	1 767

(1) Sont inclus les frais administratifs payés en lien avec la délivrance des permis de conduire et des immatriculations, ainsi que divers autres frais, par exemple ceux pour une prise de photo ou pour un examen.

(2) Sont inclus, entre autres, les frais pour les différents services du Directeur de l'état civil (actes de mariage, actes de naissance, etc.) et certains tarifs du ministère de l'Immigration, de la Diversité et de l'Inclusion (attestations d'équivalence d'études à l'étranger, certificats d'acceptation, etc.).

³ Impact de l'indexation sur la base d'une année civile, selon les dernières données disponibles.

2. LE PORTRAIT GLOBAL DES REVENUS DE TARIFICATION EN 2016-2017

2.1 Évolution des revenus de tarification des services publics

En 2016-2017, les revenus de tarification totaux s'élevaient à près de 17,0 milliards de dollars, ce qui représente une diminution de 431 millions de dollars par rapport à l'année précédente.

- Cette diminution des revenus est principalement attribuable à la diminution des revenus de redevances des organismes et des fonds spéciaux, ainsi qu'à la diminution de contributions aux régimes d'assurance santé et sécurité du travail et d'assurance automobile.

TABEAU 2

Revenus de tarification totaux (en millions de dollars)

	2013-2014	2014-2015	2015-2016	2016-2017
Ministères, organismes et fonds spéciaux, réseaux et services de garde				
Ministères	342	362	387	379
Organismes et fonds spéciaux	3 380	3 713	4 317	3 794
Réseau de la santé	1 591	1 607	1 643	1 747
Réseaux de l'éducation	2 495	2 604	2 679	2 829
Services de garde à contribution réduite ⁽¹⁾	361	386	542	560
Sous-total	8 169	8 673	9 567	9 308
Régimes d'assurance				
Assurance santé et sécurité du travail (CNESST)	2 688	2 598	2 574	2 541
Assurance automobile (SAAQ)	1 289	1 218	1 247	964
Assurance parentale	1 976	2 039	2 069	2 076
Assurance médicaments	1 732	1 766	1 891	2 021
Assurance stabilisation des revenus agricoles	146	68	45	56
Assurance récolte	27	24	24	22
Sous-total	7 857	7 713	7 851	7 680
TOTAL	16 026	16 386	17 419	16 988

(1) Les revenus de tarification des services de garde en milieu scolaire sont inclus dans les réseaux de l'éducation.

Les revenus de tarification des services publics provenaient globalement de deux sources :

- les revenus des ministères, des organismes et des fonds spéciaux, des réseaux et des services de garde, pour un total de 9,3 milliards de dollars en 2016-2017, soit 55 % de l'ensemble des revenus tarifaires;
- les revenus des différents régimes d'assurance, pour un total de 7,7 milliards de dollars en 2016-2017, soit 45 % de l'ensemble des revenus tarifaires.

2.2 Importance de la tarification en fonction du financement total des services publics

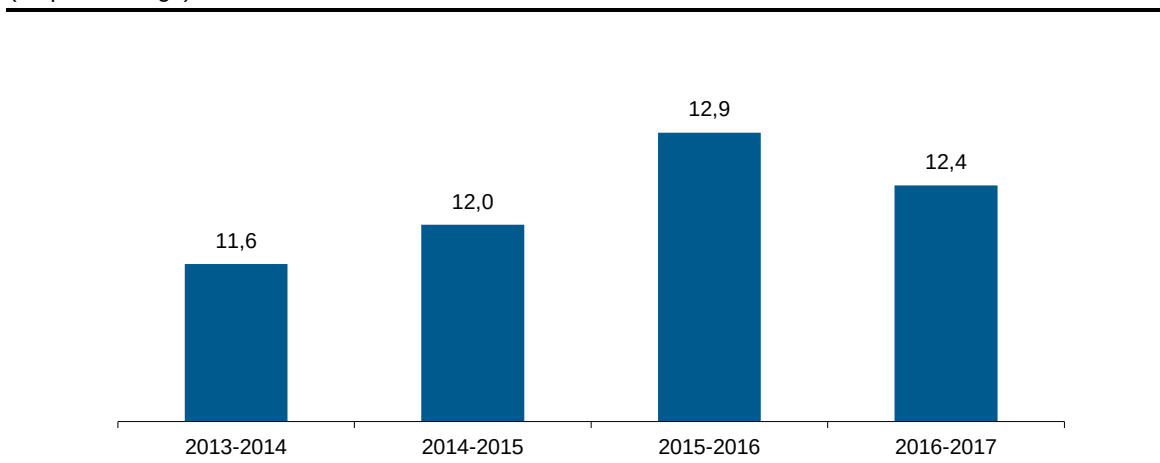
En 2016-2017, les revenus de tarification représentaient 12,4 % du financement total des services publics (tarifés et non tarifés), soit 11,4 milliards de dollars en revenus de tarification, pour un financement total de 92,2 milliards de dollars.

- La diminution de la part de la tarification en fonction du financement total des services publics en 2016-2017 s'explique notamment par la baisse des revenus provenant de la vente aux enchères des droits d'émission de gaz à effet de serre (marché du carbone) et la baisse des redevances minières versées au Fonds des générations.

Cette proportion exclut l'assurance parentale administrée par le Conseil de gestion de l'assurance parentale, l'assurance automobile administrée par la SAAQ et les indemnités versées par la CNESST aux accidentés du travail, dont les services sont régis par des politiques de financement qui les amènent à financer entièrement leurs coûts. Aucune dépense gouvernementale n'est donc affectée à leur financement.

GRAPHIQUE 3

Proportion des revenus de tarification en fonction du financement total des services publics⁽¹⁾
(en pourcentage)



(1) Sont compris les services tarifés et non tarifés.

Calcul de la proportion des revenus de tarification en fonction du financement total des services publics

Bien que basé sur les dépenses consolidées présentées dans les comptes publics, le concept de « financement total des services publics » employé dans le rapport sur le financement des services publics (RFSP) y diffère sur quelques aspects.

Le financement total des services publics se rapporte à l'ensemble des sommes nécessaires à la prestation des services par le gouvernement, ce qui inclut la part du financement assumée par les usagers pour certains services. En comparaison, les dépenses consolidées réfèrent uniquement aux dépenses gouvernementales, telles que présentées dans les comptes publics.

Ainsi, pour les besoins du présent rapport, certaines sources de financement hors du périmètre comptable du gouvernement ont été incluses dans le financement total des services publics, notamment les frais de scolarité pour les étudiants hors du réseau de l'Université du Québec et la contribution des parents aux services de garde.

Par ailleurs, dans le présent rapport, les dépenses consolidées du gouvernement sont réparties entre les divers secteurs¹ afin de refléter les coûts associés à la prestation directe des services aux citoyens et de mieux traduire l'importance de la tarification comme source de financement des services.

Proportion des revenus de tarification en fonction du financement total des services publics

(en millions de dollars)

	2016-2017
Dépenses consolidées – Financement assumé par le gouvernement⁽¹⁾	
Ministères	20 783
Organismes et fonds spéciaux	7 473
Réseau de la santé	35 122
Réseaux de l'éducation	19 546
Services de garde	2 317
Régimes d'assurance	3 755
Sous-total	88 995
Financement de certains programmes assumé par les usagers⁽²⁾	
Frais de scolarité – Universités hors Université du Québec	1 249
Assurance médicaments (franchises et coassurances)	865
Services de garde – Contribution parentale	560
Sous-total	2 674
Autres⁽³⁾	559
Total – Financement des services publics	92 228
Revenus de tarification⁽⁴⁾	11 406
Proportion des revenus de tarification dans le financement total des services publics	12,4 %

(1) Est exclu le service de la dette.

(2) Ces sources de financement ne sont pas comprises dans le périmètre comptable du gouvernement.

(3) Il s'agit du service de la dette considéré aux fins des comptes de la santé et d'ajustements pour les assurances du domaine agricole.

(4) Sont exclus les revenus de tarification des régimes d'assurance administrés par la SAAQ, la CNESST et le Conseil de gestion de l'assurance parentale.

1. Ministères, organismes et fonds spéciaux, réseaux de la santé et de l'éducation, services de garde et régimes d'assurance.

❑ Importance de la tarification par secteur

La proportion des revenus tarifaires dans le financement total des services publics (tarifés et non tarifés) est plus élevée pour les organismes et fonds spéciaux et les régimes d'assurance que pour les ministères et les réseaux de la santé et de l'éducation.

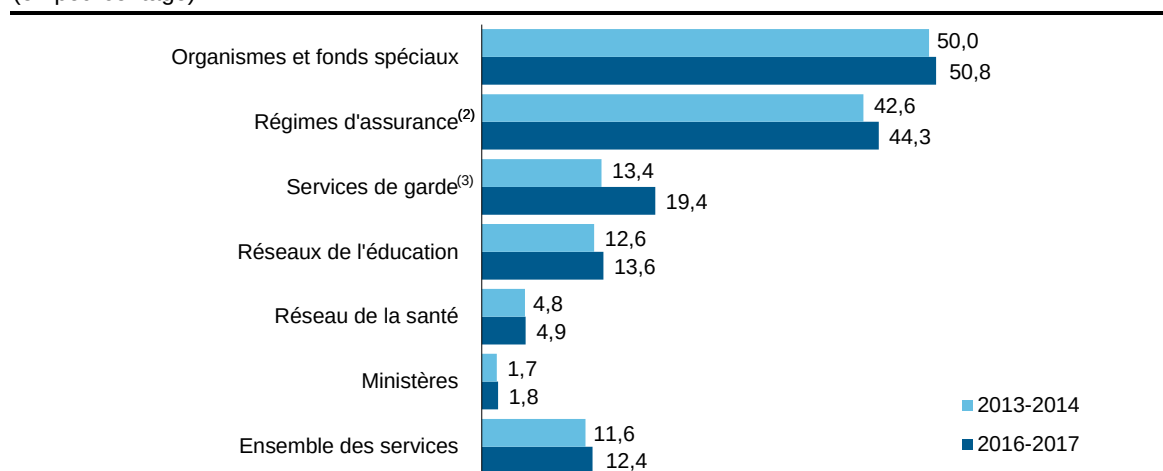
— Cela s'explique par les règles de financement qui régissent plusieurs organismes et plusieurs régimes d'assurance.

Entre 2013-2014 et 2016-2017, la proportion des revenus tarifaires dans le financement total des services publics a augmenté dans tous les secteurs.

L'augmentation de la part de la tarification dans le financement total a été plus marquée dans les régimes d'assurance, notamment en raison d'une augmentation de la part des primes et des contributions au régime d'assurance médicaments dans son financement total, et dans les services de garde, en raison de la mise en place d'une contribution parentale additionnelle.

GRAPHIQUE 4

Proportion des revenus de tarification en fonction du financement total des services publics⁽¹⁾, par secteur (en pourcentage)



(1) Le financement total des services publics comprend la part financée par les contributions des usagers à l'assurance médicaments, à l'assurance stabilisation des revenus agricoles, à l'assurance récolte et aux services de garde.

(2) Assurance médicaments, assurance stabilisation des revenus agricoles et assurance récolte.

(3) Centres de la petite enfance, garderies en milieu familial et garderies privées subventionnées.

3. LES REVENUS DE TARIFICATION PAR SECTEUR

3.1 Ministères

Les revenus de tarification des ministères⁴ s'élevaient à 379 millions de dollars en 2016-2017. Ces revenus couvraient 1,8 % de leurs dépenses en 2016-2017, comparativement à 1,7 % en 2013-2014.

TABLEAU 3

Revenus de tarification par ministère
(en millions de dollars)

	2013-2014	2014-2015	2015-2016	2016-2017
Revenus de droits, de permis et de ventes				
Justice	74	72	78	87
Immigration, Diversité et Inclusion	53	53	51	66
Sécurité publique	44	43	43	44
Forêts, Faune et Parcs	41	40	46	43
Transports, Mobilité durable et Électrification des Transports	39	40	41	43
Énergie et Ressources naturelles	20	22	24	25
Agriculture, Pêcheries et Alimentation	17	18	18	18
Famille	13	13	15	17
Santé et Services sociaux	13	12	17	12
Autres	24	22	22	22
Sous-total	338	336	354	377
Revenus de redevances				
Forêts, Faune et Parcs ⁽¹⁾	3	25	30	0
Énergie et Ressources naturelles	1	1	3	2
Sous-total	4	26	33	2
TOTAL DES REVENUS DE TARIFICATION	342	362	387	379
TOTAL DES DÉPENSES⁽²⁾	20 414	20 082	20 159	20 783
Revenus de tarification en pourcentage des dépenses	1,7 %	1,8 %	1,9 %	1,8 %

(1) En 2016-2017, la totalité des revenus de redevances perçus par le ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs a été virée au Fonds des ressources naturelles – volet aménagement durable du territoire forestier.

(2) Dépenses liées à la prestation directe de services par les ministères. Sont exclues les données des réseaux de la santé et de l'éducation, des transferts aux organismes et fonds spéciaux, des services de garde et de l'assurance médicaments, qui sont traitées plus loin dans le présent chapitre.

⁴ Sont inclus les organismes budgétaires.

❑ Revenus de droits, de permis et de ventes des ministères

En 2016-2017, les revenus totaux de droits, de permis et de ventes des ministères s'élevaient à 377 millions de dollars. En particulier :

- les revenus du ministère de la Justice s'élevaient à 87 millions de dollars. Ces revenus, qui proviennent presque exclusivement des actes judiciaires et des actes juridiques⁵, sont en hausse de 13 millions de dollars par rapport à 2013-2014;
- les revenus de droits, de permis et de ventes du ministère de l'Immigration, de la Diversité et de l'Inclusion s'élevaient à 66 millions de dollars, en hausse de 13 millions de dollars par rapport à 2013-2014.

❑ Revenus de redevances des ministères

En 2016-2017, les revenus totaux de redevances des ministères s'élevaient à 2 millions de dollars. Ces revenus se retrouvent exclusivement au ministère de l'Énergie et des Ressources naturelles.

La baisse des revenus de redevances comptabilisés au ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs s'explique par la hausse des virements du Ministère au Fonds des ressources naturelles – volet aménagement durable du territoire forestier, pour financer le Programme de remboursement des coûts de chemins multiresources.

❑ Le coût des services tarifés des ministères

En 2016-2017, les revenus de tarification des ministères pour lesquels il a été possible de déterminer les coûts qui y sont associés s'élevaient à 219 millions de dollars, ce qui représente 58 % de l'ensemble des revenus de tarification des ministères, excluant les redevances⁶.

- Ces revenus couvraient en moyenne 54 % des coûts de prestation des services tarifés concernés.

⁵ Les actes judiciaires comprennent les frais judiciaires en matière civile et les frais applicables au recouvrement des petites créances. Les actes juridiques comprennent les frais judiciaires en matière pénale.

⁶ Sont exclues les redevances perçues par le ministère de l'Énergie et des Ressources naturelles.

❑ Méthodes de fixation des tarifs des ministères

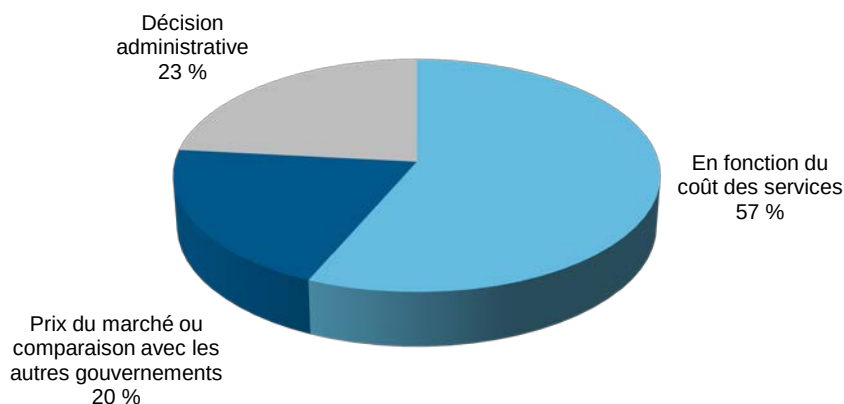
En 2016-2017, une proportion de 57 % des revenus de tarification des ministères était déterminée en fonction du coût des services.

Une proportion de 23 % des revenus de tarification était déterminée par décision administrative.

La proportion restante de 20 % était déterminée sur la base du prix du marché ou d'une comparaison avec d'autres gouvernements.

GRAPHIQUE 5

Méthodes de fixation des tarifs des ministères – 2016-2017 (en pourcentage des revenus de tarification)



Les méthodes de fixation des tarifs

En vertu de la Politique de financement des services publics, les tarifs exigés par les organismes publics doivent, de façon générale, être établis en fonction des coûts totaux engendrés pour fournir les services. Les coûts totaux comprennent les coûts directs et indirects.

- Les coûts directs peuvent être affectés directement à un service, par exemple, les coûts liés aux salaires du personnel qui assure la prestation du service.
- Les coûts indirects sont ceux qu'il n'est pas possible ou peu pratique d'affecter directement à un service, par exemple, le coût des infrastructures informatiques.

De plus, la proportion des coûts à couvrir dépend de la nature du bien, en vertu du principe du bénéficiaire-payeur.

Dans le cas des biens et services de nature purement commerciale offerts par l'État, pour des considérations de neutralité concurrentielle, une tarification au prix du marché doit être envisagée afin que les entreprises privées ne subissent pas une concurrence déloyale. Dans cette optique, la notion de niveau de financement n'est pas pertinente puisque la tarification de ces services n'est pas établie de manière à recouvrer les coûts de leur prestation selon un niveau de financement visé.

Finalement, en ce qui concerne les ressources publiques, particulièrement les ressources naturelles, une tarification pour récupérer la rente économique est adoptée. Cette approche s'apparente à celle de prix du marché, au sens où la rente représente une contrepartie pour l'utilisation d'une ressource qui appartient à la collectivité.

❑ Mécanismes d'indexation et de révision des tarifs des ministères

L'indexation des tarifs vise à les ajuster en fonction de l'évolution des coûts afin de conserver le niveau de financement des services d'une année à l'autre.

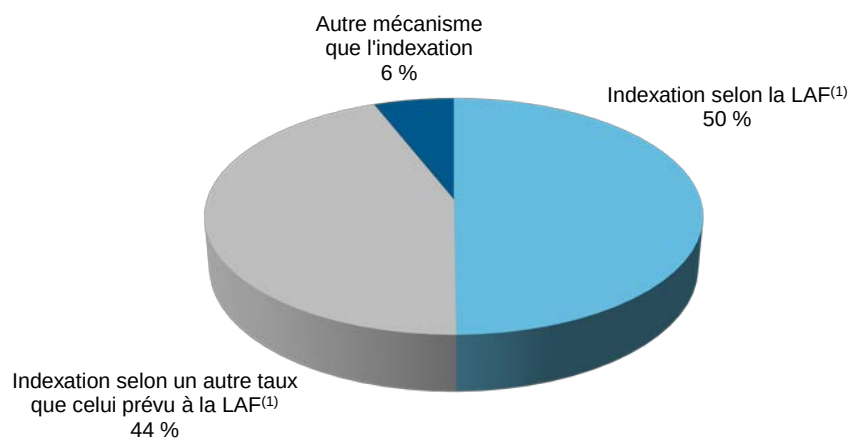
En 2016-2017, une proportion de 50 % des revenus était assujettie à l'indexation en vertu de la Loi sur l'administration financière.

Une proportion de 44 % des revenus était assujettie à l'indexation en vertu d'un taux différent de celui prescrit par la Loi sur l'administration financière, par exemple l'indice canadien des prix à la consommation.

Les tarifs révisés périodiquement selon un autre mécanisme que l'indexation, comme ceux déterminés selon le prix du marché ou de façon à récupérer les coûts de prestation des services, représentaient 6 % des revenus de tarification.

GRAPHIQUE 6

Indexation et révision des tarifs des ministères – 2016-2017 (en pourcentage des revenus de tarification)



(1) Loi sur l'administration financière.

❑ Revenus de tarification des ministères par contributeur

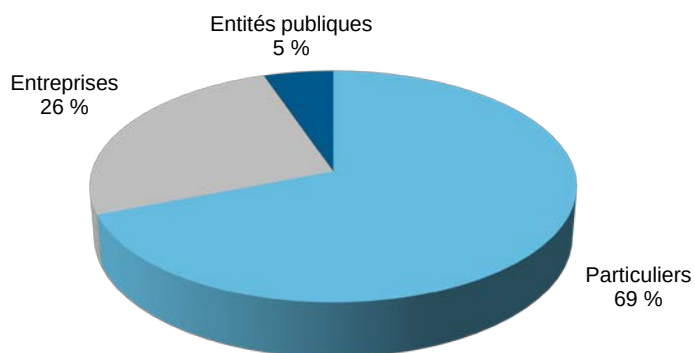
En 2016-2017, les ministères percevaient 69 % de leurs revenus de tarification auprès des particuliers et 26 % auprès des entreprises.

Par ailleurs, 5 % des revenus de tarification des ministères ont été perçus auprès d'entités publiques, soit les municipalités, le gouvernement fédéral et les autres provinces.

GRAPHIQUE 7

Revenus de tarification des ministères par contributeur – 2016-2017

(en pourcentage des revenus de tarification)



3.2 Organismes et fonds spéciaux

En 2016-2017, les revenus tarifaires perçus par les organismes et les fonds spéciaux⁷ se sont élevés à 3,8 milliards de dollars, ce qui représente 22,3 % de l'ensemble des revenus de tarification des services publics. Ces revenus finançaient 50,8 % des dépenses totales des organismes et des fonds spéciaux, qui s'élevaient à 7,5 milliards de dollars.

- En comparaison, les revenus de tarification finançaient 50,0 % des dépenses totales des organismes et des fonds spéciaux en 2013-2014.

Les plus importants revenus tarifaires des organismes et des fonds spéciaux proviennent des droits sur les permis de conduire et sur l'immatriculation des véhicules. Ces revenus, qui sont redistribués dans plusieurs ministères et organismes, s'élevaient à 1 163 millions de dollars en 2016-2017.

Droits sur les permis de conduire et sur l'immatriculation des véhicules
Les droits sur les permis de conduire et sur l'immatriculation des véhicules sont perçus par la Société de l'assurance automobile du Québec (SAAQ), puis répartis dans divers ministères et organismes. Ces droits totalisant 1 163 millions de dollars en 2016-2017 étaient répartis de la façon suivante : – 944 millions de dollars au Fonds des réseaux de transport terrestre, pour financer le réseau routier et le transport en commun; – 90 millions de dollars à la SAAQ, pour financer le contrôle routier et l'accès au réseau routier, ce qui inclut, notamment, la délivrance et le renouvellement des permis de conduire, la gestion des examens de conduite et la gestion des contrôles des examens médicaux; – 94 millions de dollars à la Société de financement des infrastructures locales du Québec, notamment pour financer le transport en commun; – 35 millions de dollars au ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports, pour financer ses activités.

⁷ Les revenus des organismes et des fonds spéciaux incluent des ajustements de consolidation (élimination des opérations réciproques). Par exemple :

- le Tribunal administratif du travail tire presque tout le financement de ses opérations d'une contribution de la CNESST de 67 M\$;
- la CNESST rembourse 111 M\$ à la Régie de l'assurance maladie du Québec;
- la Corporation d'urgences-santé se voit notamment amputer des revenus réalisés auprès des établissements du réseau de la santé, soit 18 M\$.

Par ailleurs, des ajustements semblables provenant d'Hydro-Québec sont aussi apportés, notamment au Fonds des générations (678 M\$), au Fonds des ressources naturelles (36 M\$) et à la Régie de l'énergie (11 M\$).

TABLEAU 4

Revenus de tarification par organisme et fonds spécial
(en millions de dollars)

	2013-2014	2014-2015	2015-2016	2016-2017
Revenus de droits, de permis et de ventes				
Fonds des réseaux de transport terrestre	1 017	1 045	1 081	1 134
Fonds des services de police	296	305	302	297
Société de l'assurance automobile du Québec	223	235	240	242
Autorité des marchés financiers	112	123	131	137
Fonds d'information sur le territoire	135	128	133	133
Société des établissements de plein air du Québec	98	100	105	113
Société de financement des infrastructures locales du Québec	73	75	76	94
Revenu Québec	63	72	76	81
Agence métropolitaine de transport	61	63	70	73
Régie du bâtiment du Québec	63	64	65	67
Régie de l'assurance maladie du Québec	60	57	61	61
Société québécoise des infrastructures	50	48	47	47
Fonds des registres du ministère de la Justice	32	33	35	38
Société québécoise de récupération et de recyclage	28	28	25	31
Fonds aérien	30	26	28	29
Société du Palais des congrès de Montréal	21	24	26	26
Centre des services partagés du Québec	31	25	24	25
Fonds de gestion de l'équipement roulant	25	25	25	22
Autres	263	265	274	290
Sous-total	2 682	2 741	2 825	2 940
Revenus de redevances				
Fonds vert	336	517	973	385
Fonds des ressources naturelles – volet aménagement durable du territoire forestier	220	239	239	270
Fonds des générations ⁽¹⁾	116	180	253	170
Fonds des ressources naturelles	26	36	27	28
Sous-total	698	972	1 492	854
TOTAL DES REVENUS DE TARIFICATION	3 380	3 713	4 317	3 794
TOTAL DES DÉPENSES⁽²⁾	6 763	6 895	7 198	7 473
Revenus de tarification en pourcentage des dépenses	50,0 %	53,9 %	60,0 %	50,8 %

(1) En raison d'ajustements de consolidation, sont exclues les redevances hydrauliques versées par Hydro-Québec, qui s'élevaient à 678 M\$ en 2016-2017.

(2) Sont exclues, notamment, les dépenses des organismes et des fonds spéciaux déjà comptabilisées dans les sections des réseaux et les dépenses des organismes et fonds spéciaux qui fournissent des services principalement aux ministères, aux organismes et aux réseaux.

❑ Revenus de droits, de permis et de ventes des organismes et des fonds spéciaux

Le total des revenus de droits, de permis et de ventes des organismes et des fonds spéciaux s'élevait à 2,9 milliards de dollars en 2016-2017.

Les revenus de droits, de permis et de ventes du Fonds des réseaux de transport terrestre s'élevaient à 1 134 millions de dollars. Ces revenus provenaient des droits sur les permis de conduire et sur l'immatriculation des véhicules dans une proportion de 83 % (944 millions de dollars). Les autres revenus tarifaires du fonds provenaient entre autres des contributions des automobilistes au transport en commun.

Les revenus du Fonds des services de police provenaient principalement de la facturation aux municipalités des services policiers de la Sûreté du Québec.

Les revenus de la SAAQ sont composés des frais d'administration perçus et des droits d'immatriculation conservés pour financer le contrôle routier.

Les revenus de l'Autorité des marchés financiers correspondent aux cotisations et aux droits versés par les personnes et les entreprises en vertu notamment de la Loi sur les assurances, de la Loi sur les sociétés de fiducie et les sociétés d'épargne et de la Loi sur les valeurs mobilières.

Le Fonds d'information sur le territoire tirait ses revenus principalement des services d'enregistrement des droits immobiliers (62 %) et de ventes, de droits et d'honoraires reliés à la réforme cadastrale (30 %).

❑ Revenus de redevances des organismes et des fonds spéciaux

Le total des revenus de redevances des organismes et des fonds spéciaux s'élevait à 854 millions de dollars en 2016-2017.

Ces revenus se retrouvent principalement au Fonds vert. Les revenus de redevances de ce fonds totalisaient 385 millions de dollars en 2016-2017, comparativement à 973 millions de dollars en 2015-2016. Cette diminution est attribuable à la baisse des revenus de la vente de droits d'émission de gaz à effet de serre du Québec.

❑ Le coût des services tarifés des organismes et des fonds spéciaux

En 2016-2017, les revenus de tarification pour lesquels il a été possible de déterminer les coûts des services s'élevaient à 2,7 milliards de dollars, ce qui représente 93 % des revenus de tarification, excluant les redevances des organismes et des fonds spéciaux.

— Ces revenus ont permis de financer en moyenne 48 % des coûts de prestation des services concernés.

❑ Méthodes de fixation des tarifs des organismes et des fonds spéciaux

En 2016-2017, une proportion de 34 % des revenus de tarification des organismes et des fonds spéciaux était déterminée sur la base du prix du marché ou d'une comparaison avec d'autres gouvernements.

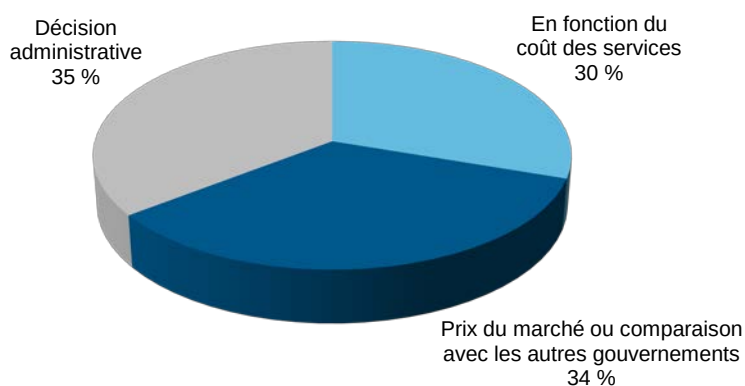
— Par exemple, les tarifs de certains services offerts dans les parcs et réserves de la Société des établissements de plein air du Québec sont fixés par comparaison avec le marché.

Une proportion de 35 % des revenus de tarification était déterminée par décision administrative.

La proportion restante de 30 % des revenus de tarification des organismes et des fonds spéciaux était établie en fonction du coût des services.

GRAPHIQUE 8

Méthodes de fixation des tarifs des organismes et des fonds spéciaux – 2016-2017 (en pourcentage des revenus de tarification)



❑ Mécanismes d'indexation et de révision des tarifs des organismes et des fonds spéciaux

En 2016-2017, une proportion de 42 % des revenus de tarification des organismes et des fonds spéciaux était assujettie à l'indexation en vertu de la Loi sur l'administration financière.

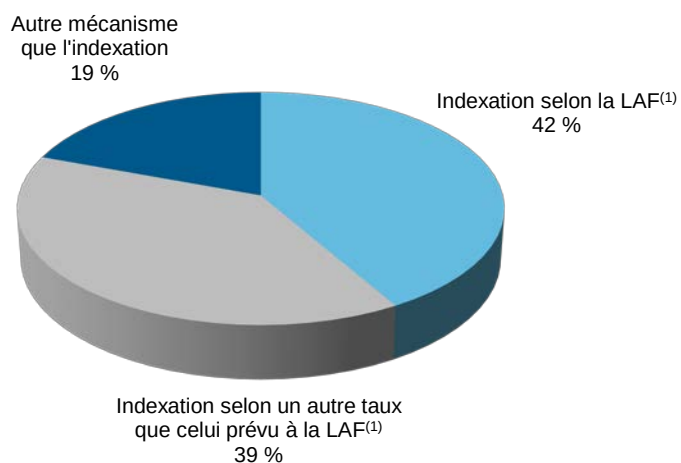
Une proportion de 39 % des revenus de tarification était assujettie à un autre taux d'indexation.

Finalement, pour 19 % des revenus de tarification des organismes et des fonds spéciaux, les tarifs ont été révisés de façon périodique par un mécanisme autre que l'indexation. Par exemple, certains tarifs sont révisés annuellement de façon à récupérer les coûts de prestation des services.

GRAPHIQUE 9

Mécanismes d'indexation et révision des tarifs des organismes et des fonds spéciaux – 2016-2017

(en pourcentage des revenus de tarification)



(1) Loi sur l'administration financière.

❑ Revenus de tarification des organismes et des fonds spéciaux par contributeur

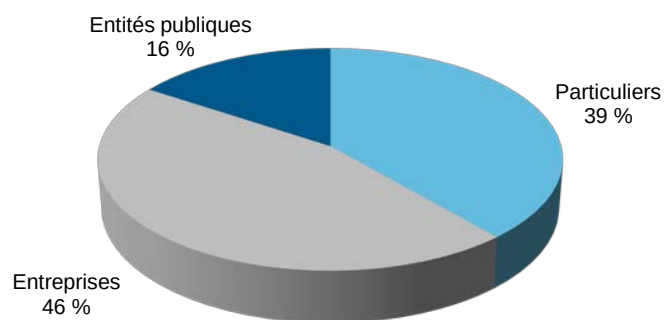
En 2016-2017, les organismes et les fonds spéciaux percevaient 46 % de leurs revenus de tarification auprès des entreprises et 39 % auprès des particuliers.

Par ailleurs, 16 % des revenus de tarification des organismes et des fonds spéciaux ont été perçus auprès d'entités publiques, soit les municipalités, le gouvernement fédéral et les autres provinces.

GRAPHIQUE 10

Revenus de tarification des organismes et des fonds spéciaux par contributeur – 2016-2017

(en pourcentage des revenus de tarification)



3.3 Secteur de la santé

Les revenus de tarification du secteur de la santé s'élevaient à 3,9 milliards de dollars en 2016-2017. Ils se composaient principalement des revenus du réseau de la santé et des primes et contributions des adhérents au régime public d'assurance médicaments.

Les revenus de tarification du secteur de la santé représentaient 9,6 % du financement total du secteur de la santé, qui s'élevait à 40,3 milliards de dollars en 2016-2017.

TABLEAU 5

Revenus de tarification du secteur de la santé
(en millions de dollars)

	2013-2014	2014-2015	2015-2016	2016-2017
Réseau de la santé	1 591	1 607	1 643	1 747
Assurance médicaments	1 732	1 766	1 891	2 021
Ministère de la Santé et des Services sociaux	13	12	17	12
Régie de l'assurance maladie du Québec	60	57	61	61
Corporation d'urgences-santé	9	9	9	9
Institut national de santé publique du Québec	4	5	5	5
Héma-Québec	1	2	2	2
TOTAL DES REVENUS DE TARIFICATION	3 410	3 459	3 628	3 857
FINANCEMENT TOTAL DU SECTEUR DE LA SANTÉ⁽¹⁾	37 102	38 269	39 062	40 312
Revenus de tarification en pourcentage du financement total	9,2 %	9,0 %	9,3 %	9,6 %

(1) Sont comprises les dépenses de programmes de la mission Santé et Services sociaux, les dépenses du Fonds de financement des établissements de santé et de services sociaux, ainsi que les dépenses assumées par les usagers et par d'autres entités.

❑ Réseau de la santé

Pour le réseau de la santé, les revenus de tarification s'élevaient à 1,7 milliard de dollars en 2016-2017. Ils ne représentaient que 4,9 % du financement total du réseau, puisque les régimes d'assurance-hospitalisation et d'assurance maladie, financés par les taxes et impôts, permettent à l'ensemble de la population d'obtenir des services hospitaliers et médicaux.

Avec 851 millions de dollars en 2016-2017, les contributions des adultes hébergés représentaient 69 % des revenus reliés à la prestation de soins de santé.

Les revenus des activités complémentaires et des activités commerciales servent à financer des dépenses non reliées à la prestation de soins de santé. On y retrouve, par exemple, les revenus liés au stationnement et aux services de recherche.

TABLEAU 6

Financement du réseau de la santé par les revenus de tarification (en millions de dollars)

	2013-2014	2014-2015	2015-2016	2016-2017
Revenus de tarification – Prestation des soins de santé				
Contributions des adultes hébergés	787	799	815	851
Suppléments pour chambres privées et semi-privées	54	49	45	43
Prestations fiscales pour enfants placés en famille d'accueil	51	49	60	60
Facturation de services				
– Établissements publics				
• Résidents canadiens	41	40	39	41
• Résidents étrangers	35	40	58	70
• Gouvernement du Canada	38	36	22	35
• Autres revenus	2	3	6	5
– Établissements privés conventionnés ⁽¹⁾	117	117	114	129
Sous-total – Prestation de soins de santé	1 123	1 134	1 159	1 233
Activités commerciales	119	121	117	124
Activités complémentaires ⁽²⁾	349	353	367	391
TOTAL DES REVENUS DE TARIFICATION	1 591	1 607	1 643	1 747
Autres sources de financement				
Contributions du gouvernement du Québec et autres sources de revenus	31 205	32 172	32 891	33 821
FINANCEMENT TOTAL DU RÉSEAU DE LA SANTÉ⁽³⁾	32 796	33 779	34 534	35 569
Revenus de tarification en pourcentage du financement total	4,8 %	4,8 %	4,8 %	4,9 %

(1) Cette catégorie comprend les revenus provenant des contributions des adultes hébergés, des suppléments pour chambres privées et semi-privées, de la facturation de services, des activités commerciales et des activités complémentaires perçus par les établissements privés conventionnés.

(2) Cette catégorie comprend entre autres les revenus pour des projets de recherche financés notamment par le gouvernement fédéral et des entreprises pharmaceutiques.

(3) Ce montant correspond aux dépenses du secteur de la santé excluant le coût du régime d'assurance médicaments et les dépenses des organismes autres que budgétaires de la santé et des services sociaux.

■ Fixation et indexation des tarifs dans le réseau de la santé

Les tarifs des contributions des adultes hébergés et des suppléments pour chambres privées et semi-privées ont été établis sur la base des coûts de prestation des services, sans toutefois en couvrir la totalité. Ces tarifs sont indexés annuellement selon le taux utilisé par la Régie des rentes du Québec, qui était établi à 1,4 % au 1^{er} janvier 2017.

Les tarifs payés par les résidents canadiens, les résidents étrangers ou le gouvernement du Canada sont fixés par entente interprovinciale ou avec le gouvernement fédéral. Ces tarifs sont également révisés par entente.

Les tarifs des activités complémentaires et des activités commerciales sont fixés sur la base des prix du marché. Ces tarifs sont donc révisés annuellement en fonction des conditions du marché.

❑ L'assurance médicaments

Le régime public d'assurance médicaments du Québec a été mis en place le 1^{er} janvier 1997. L'inscription à ce régime est obligatoire pour ceux qui ne peuvent être couverts par un régime privé.

En plus d'une prime versée au moment de la production de la déclaration de revenus, les assurés doivent payer une franchise mensuelle et un certain pourcentage du coût des médicaments. Une contribution mensuelle maximale est établie, et tout excédent est à la charge du régime.

Les primes du régime public d'assurance médicaments du Québec et les contributions des assurés à ce même régime (franchises et coassurances) sont établies par évaluations actuarielles. Elles sont révisées chaque année sur la base de l'évolution des coûts du régime.

Globalement, la part des coûts assumée par les assurés est passée de 42,6 % à 45,0 % entre 2013-2014 et 2016-2017.

TABEAU 7

Évolution des primes et des coûts du régime public d'assurance médicaments du Québec (en millions de dollars)

	2013-2014	2014-2015	2015-2016	2016-2017
Primes	973	983	1 072	1 156
Franchises et coassurances	759	783	819	865
TOTAL DES PRIMES ET CONTRIBUTIONS	1 732	1 766	1 891	2 021
Coût pour le gouvernement	2 329	2 488	2 388	2 472
COÛT TOTAL DU RÉGIME	4 062	4 254	4 279	4 493
Primes et contributions en pourcentage du coût total du régime	42,6 %	41,5 %	44,2 %	45,0 %

Les prestataires d'aide financière de dernier recours obtiennent gratuitement les médicaments dont ils ont besoin. De leur côté, les personnes âgées de 65 ans ou plus assumaient 45,4 % des coûts des médicaments qu'elles avaient consommés en 2016-2017. Cette proportion était de 76,9 % chez les autres assurés.

TABEAU 8

Financement du régime public d'assurance médicaments par type d'assurés en 2016-2017 (en millions de dollars)

	Prestataires d'aide financière	Personnes de 65 ans ou plus	Autres assurés	Total
Primes	0	631	525	1 156
Franchises et coassurances	0	613	252	865
TOTAL DES PRIMES ET CONTRIBUTIONS	0	1 244	777	2 021
COÛT TOTAL	743	2 739	1 011	4 493
Primes et contributions en pourcentage du coût total du régime	0,0 %	45,4 %	76,9 %	45,0 %

Les services de transport ambulancier

Au Québec, les soins préhospitaliers d'urgence, ou services de transport ambulancier, sont offerts par la Corporation d'urgences-santé, un organisme gouvernemental¹, dans les régions de Montréal et de Laval. Dans les autres régions du Québec, ces services sont offerts par des entreprises ambulancières privées qui ont conclu des contrats de service avec le gouvernement. Les entreprises ambulancières sont principalement des entreprises privées et des coopératives de travailleurs, mais aussi des organismes sans but lucratif.

La tarification des services ambulanciers est établie par le gouvernement du Québec et est uniforme sur l'ensemble du territoire québécois. Elle s'élève à 125 \$ pour la prise en charge d'un malade, auquel s'ajoute 1,75 \$ pour chaque kilomètre parcouru en ambulance². L'écart entre le coût réel du service et la tarification est assumé par le gouvernement du Québec.

Dans certains cas, les transports ambulanciers sont admissibles à l'un des programmes de gratuité. Par exemple, la Société d'assurance automobile du Québec assume les coûts pour les transports ambulanciers associés aux accidents de la route. De plus, le transport interétablissement est à la charge des établissements de santé et de services sociaux.

En 2016-2017, la tarification représentait 4,6 % du financement de l'ensemble des services de transport ambulancier.

- Pour la Corporation d'urgences-santé, la tarification représentait 7,4 % du financement total des services ambulanciers, alors que cette proportion était de 4,0 % pour les entreprises ambulancières privées.
- Cet écart s'explique principalement par le plus grand nombre de transports ambulanciers interétablissements effectués par les entreprises ambulancières privées, pour lesquels les usagers n'ont pas à assumer de frais.

Financement des services de transport ambulancier – 2016-2017

(en millions de dollars)

	Corporation d'urgences-santé	Entreprises ambulancières privées	TOTAL
Revenus de tarification			
Contributions des usagers	9	16	25
Autres ⁽¹⁾	1	6	7
TOTAL – REVENUS DE TARIFICATION	10	22	32
Contributions du gouvernement du Québec ⁽²⁾	121	537	658
FINANCEMENT TOTAL	131	559	690
Revenus de tarification en pourcentage du financement total	7,4 %	4,0 %	4,6 %

(1) La catégorie « Autres » regroupe les coûts des transports ambulanciers admissibles aux différents programmes de gratuité et comprend les contributions de la Société de l'assurance automobile du Québec, du gouvernement fédéral, dont le ministère de la Défense nationale, Anciens Combattants Canada et Santé Canada, les contributions des employeurs et les contributions de Sécurité publique Canada (pénitenciers).

(2) Sont inclus les montants des transports assumés par les établissements de santé et de services sociaux et par le ministère du Travail, de l'Emploi et de la Solidarité sociale pour les prestataires de la sécurité du revenu.

Sources : Comptes de la santé 2015-2016, 2016-2017, 2017-2018 et *Rapport annuel de gestion 2016-2017* de la Corporation d'urgences-santé, calculs du ministère des Finances.

- 1 Les revenus de tarification et les dépenses de la Corporation d'urgences-santé sont inclus dans la section 3.2 du présent rapport. Les informations détaillées sur la tarification de la Corporation d'urgences-santé sont présentées dans l'annexe II.
- 2 Un tarif de 35 \$ s'applique à la prise en charge de tout patient additionnel, mais il n'y a pas de coût additionnel pour une personne qui accompagne la personne transportée. Les tarifs pour une personne qui ne réside pas au Québec sont de 400 \$ pour la prise en charge, auxquels s'ajoute 1,75 \$ par kilomètre parcouru.

3.4 Réseaux de l'éducation

Les revenus de tarification des réseaux de l'éducation⁸ s'élevaient à 2,8 milliards de dollars en 2016-2017. Ils provenaient notamment des frais de scolarité, des frais administratifs et de la vente de biens et services.

Ces revenus de tarification représentaient 13,6 % du financement total des réseaux de l'éducation, qui s'élevait à 20,8 milliards de dollars en 2016-2017.

TABEAU 9

Financement des réseaux de l'éducation par les revenus de tarification (en millions de dollars)

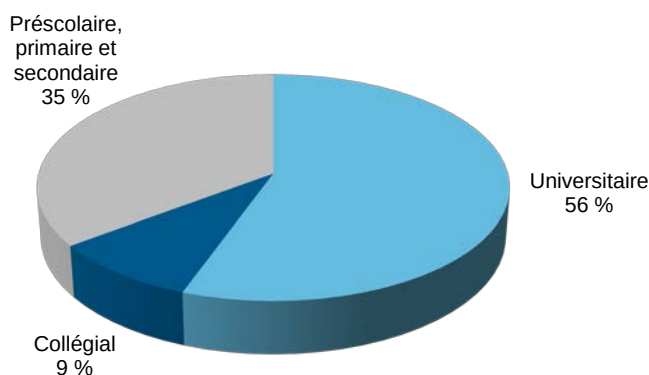
	2013-2014	2014-2015	2015-2016	2016-2017
Revenus de tarification				
Préscolaire, primaire et secondaire	851	908	928	997
Collégial	239	243	253	261
Universitaire	1 406	1 453	1 499	1 572
TOTAL DES REVENUS DE TARIFICATION	2 495	2 604	2 679	2 829
Autres sources de financement				
Contributions du gouvernement du Québec	15 558	15 603	15 463	15 789
Taxes scolaires	1 793	1 961	2 098	2 177
FINANCEMENT TOTAL DES RÉSEAUX DE L'ÉDUCATION⁽¹⁾	19 846	20 168	20 240	20 795
Revenus de tarification en pourcentage du financement total	12,6 %	12,9 %	13,2 %	13,6 %

(1) Le financement n'inclut pas les contributions du gouvernement fédéral (contributions directes et par l'intermédiaire des comptes à fin déterminée), les subventions non gouvernementales et les revenus provenant de placements et de fondations.

En 2016-2017, les revenus de tarification des réseaux de l'éducation provenaient à 56 % des universités, à 35 % du préscolaire, du primaire et du secondaire et à 9 % du collégial.

GRAPHIQUE 11

Répartition des revenus de tarification des réseaux de l'éducation – 2016-2017 (en pourcentage)



⁸ Sont compris le réseau des commissions scolaires, le réseau collégial et le réseau universitaire.

❑ Éducation préscolaire et enseignement primaire et secondaire

Les revenus de tarification des niveaux préscolaire, primaire et secondaire s'élevaient à 997 millions de dollars en 2016-2017, comparativement à 851 millions de dollars en 2013-2014, ce qui constitue une hausse de 146 millions de dollars sur quatre ans.

Les principaux revenus de tarification des niveaux préscolaire, primaire et secondaire provenaient des activités administratives, d'enseignement, de formation et autres (412 millions de dollars) et des services de garde (394 millions de dollars).

Des trois réseaux de l'éducation, le réseau du préscolaire, du primaire et du secondaire est celui où l'on observe le plus faible pourcentage de financement de ses activités par la tarification, ce qui s'explique par la gratuité de l'éducation préscolaire et de l'enseignement primaire et secondaire.

Le taux de financement a atteint 7,6 % en 2016-2017, comparativement à 6,9 % en 2013-2014.

TABEAU 10

Financement de l'éducation préscolaire et de l'enseignement primaire et secondaire par les revenus de tarification (en millions de dollars)

	2013-2014	2014-2015	2015-2016	2016-2017
Revenus de tarification				
Droits de scolarité				
– Adultes	9	9	8	8
– Autres ⁽¹⁾	18	27	30	45
Activités d'enseignement ⁽²⁾	55	60	65	65
Ventes de biens et services				
– Activités administratives, d'enseignement, de formation et autres ⁽³⁾	378	392	377	412
– Services de garde	322	348	375	394
– Location d'immeubles	41	41	41	41
– Transport scolaire	13	16	17	17
– Services alimentaires	14	14	13	14
– Résidences	1	1	1	1
TOTAL DES REVENUS TARIFAIRES	851	908	928	997
Autres sources de financement				
Contributions du gouvernement du Québec	9 611	9 695	9 600	9 980
Taxes scolaires	1 793	1 961	2 098	2 177
FINANCEMENT TOTAL DE L'ÉDUCATION PRÉSCOLAIRE ET DE L'ENSEIGNEMENT PRIMAIRE ET SECONDAIRE⁽⁴⁾	12 255	12 564	12 625	13 153
Revenus tarifaires en pourcentage du financement total	6,9 %	7,2 %	7,3 %	7,6 %

(1) Il s'agit d'élèves autochtones, d'élèves de l'extérieur du Québec et d'élèves concernés par une entente entre une commission scolaire et un organisme scolaire ailleurs au Canada.

(2) Comprend, par exemple, les sommes reçues d'une entreprise pour l'inscription d'employés à un cours de formation professionnelle.

(3) Sont inclus des frais pour des fournitures et du matériel scolaire, pour la surveillance du midi et pour des activités sportives, culturelles et sociales.

(4) Le financement n'inclut pas les contributions du gouvernement fédéral (contributions directes et par l'intermédiaire des comptes à fin déterminée), les subventions non gouvernementales et les revenus provenant de placements et de fondations.

■ Fixation et indexation des tarifs de l'éducation préscolaire et de l'enseignement primaire et secondaire

Les droits de scolarité des adultes et des autres clientèles, comme les élèves venant de l'extérieur du Québec, sont déterminés et révisés périodiquement de manière à récupérer les coûts.

Les autres tarifs de l'éducation préscolaire et de l'enseignement primaire et secondaire, à l'exception de ceux des services de garde, sont établis par les commissions scolaires. Ces tarifs concernent la vente de biens et services et sont fixés de façon à récupérer les coûts ou, dans certains cas, en fonction de la valeur marchande du bien ou du service.

Information sur la tarification de l'éducation préscolaire et de l'enseignement primaire et secondaire privés subventionnés

Le gouvernement du Québec, par l'intermédiaire du réseau public, offre aux élèves québécois un enseignement gratuit aux niveaux préscolaire, primaire et secondaire.

L'éducation préscolaire et l'enseignement primaire et secondaire sont aussi offerts par certains établissements d'enseignement privés subventionnés par le gouvernement du Québec. Ces établissements sont également financés par des droits de scolarité et d'autres sources de revenu. Les revenus de tarification de ces établissements privés ne sont pas inclus dans le tableau 10, qui présente uniquement les données du réseau public.

En 2016-2017, le financement total des établissements préscolaires, primaires et secondaires privés subventionnés totalisait 1 304 millions de dollars. Ce financement provenait principalement :

- des droits de scolarité (387 millions de dollars ou 30 %);
- de contributions du gouvernement du Québec (569 millions de dollars ou 44 %).

Financement de l'éducation préscolaire et de l'enseignement primaire et secondaire privés subventionnés – 2016-2017

	En M\$	Proportion
Revenus de tarification		
Droits de scolarité	387	30 %
Revenus d'entreprises auxiliaires ⁽¹⁾	288	22 %
TOTAL – REVENUS DE TARIFICATION	675	52 %
Autres sources de financement		
Contributions du gouvernement	569	44 %
Autres revenus ⁽²⁾	60	4 %
FINANCEMENT TOTAL	1 304	100 %

(1) Les revenus d'entreprises auxiliaires regroupent, entre autres, la vente de biens et services, les droits d'inscription aux activités culturelles et communautaires offertes au public, les revenus de location et les revenus d'auditorium et de centres sportifs.

(2) Sont inclus, notamment, les dons et les revenus de placements.

Source : Ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur.

□ Enseignement collégial

En 2016-2017, les revenus de tarification du niveau collégial s'élevaient à 261 millions de dollars, ce qui représente une augmentation de 22 millions de dollars par rapport à 2013-2014.

Dans les collèges, la vente de biens et services constituait la source de tarification la plus importante en 2016-2017, générant un peu plus du tiers des revenus de tarification. Les droits d'inscription et les droits de scolarité représentaient près du tiers des revenus de tarification.

Le pourcentage des revenus de tarification par rapport au financement total s'établissait à 9,8 % en 2016-2017.

TABLEAU 11

Financement de l'enseignement collégial par les revenus de tarification (en millions de dollars)

	2013-2014	2014-2015	2015-2016	2016-2017
Revenus de tarification				
Droits d'inscription et droits de scolarité				
– Étudiants résidents du Québec	66	67	74	79
– Étudiants canadiens non-résidents du Québec	1	1	1	1
– Étudiants étrangers	3	4	5	5
Ventes de biens et services	83	89	95	96
Locations	27	27	28	30
Autres revenus ⁽¹⁾	60	55	51	51
TOTAL DES REVENUS DE TARIFICATION	239	243	253	261
Autres sources de financement				
Contributions du gouvernement du Québec	2 333	2 367	2 355	2 392
FINANCEMENT TOTAL DE L'ENSEIGNEMENT COLLÉGIAL⁽²⁾	2 571	2 610	2 608	2 653
Revenus de tarification en pourcentage du financement total	9,3 %	9,3 %	9,7 %	9,8 %

(1) Sont inclus, entre autres, des revenus liés aux formations offertes aux entreprises privées, aux stationnements, aux services de cafétéria ainsi qu'aux services de photocopie et de reprographie de documents.

(2) Le financement n'inclut pas les contributions du gouvernement fédéral (contributions directes et par l'intermédiaire des comptes à fin déterminée), les subventions non gouvernementales et les revenus provenant de placements et de fondations.

■ Fixation et indexation des tarifs de l'enseignement collégial

Les frais de scolarité des étudiants résidents du Québec inscrits à temps partiel et les plafonds des autres frais d'admission et d'inscription sont établis par décision administrative.

Les droits de scolarité des étudiants canadiens non-résidents du Québec sont fixés en fonction des droits similaires exigés en Ontario.

En ce qui concerne les étudiants étrangers, les droits de scolarité sont fixés en fonction des coûts. Ces droits sont révisés annuellement.

Les autres revenus de tarification dans le secteur collégial proviennent de la prestation d'un service ou de la vente ou de la location d'un bien. Ces tarifs sont fixés par les établissements collégiaux, soit de façon à récupérer les coûts, soit selon la valeur au marché.

Information sur la tarification de l'enseignement collégial privé subventionné

Le gouvernement du Québec, par l'intermédiaire du réseau des cégeps, offre aux étudiants québécois inscrits à temps plein un enseignement gratuit au niveau collégial.

L'enseignement collégial est aussi offert par certains établissements d'enseignement privés subventionnés par le gouvernement du Québec. Ces établissements sont également financés par des droits de scolarité et d'autres sources de revenus. Les revenus de tarification des collèges privés ne sont pas inclus dans le tableau 11, qui présente uniquement les données du réseau public.

En 2016-2017, le financement total des collèges privés subventionnés totalisait 231 millions de dollars. Ce financement provenait principalement :

- des droits de scolarité (88 millions de dollars ou 38 %);
- de contributions du gouvernement du Québec (115 millions de dollars ou 50 %).

Financement de l'enseignement collégial privé subventionné – 2016-2017

	En M\$	Proportion
Revenus de tarification		
Droits de scolarité	88	38 %
Revenus d'entreprises auxiliaires ⁽¹⁾	22	10 %
TOTAL – REVENUS DE TARIFICATION	110	48 %
Autres sources de financement		
Contributions du gouvernement	115	50 %
Autres revenus ⁽²⁾	6	2 %
FINANCEMENT TOTAL	231	100 %

(1) Les revenus d'entreprises auxiliaires regroupent, entre autres, la vente de biens et services, les droits d'inscription aux activités culturelles et communautaires offertes au public, les revenus de location et les revenus d'auditorium et de centres sportifs.

(2) Sont inclus, notamment, les dons et les revenus de placements.

Source : Ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur.

□ Enseignement universitaire

En 2016-2017, les revenus de tarification du niveau universitaire s'élevaient à 1,6 milliard de dollars, ce qui représente une hausse de 166 millions de dollars par rapport à 2013-2014.

Le pourcentage de revenus de tarification par rapport au financement total de l'enseignement universitaire s'établissait à 31,5 % en 2016-2017.

TABLEAU 12

Financement de l'enseignement universitaire par les revenus de tarification (en millions de dollars)

	2013-2014	2014-2015	2015-2016	2016-2017
Revenus de tarification				
Droits de scolarité	538	557	559	563
Montants forfaitaires des étudiants canadiens non-résidents du Québec	47	49	61	68
Montants forfaitaires des étudiants étrangers	142	153	169	180
Frais d'admission et d'inscription et amendes	145	151	156	161
Cotisations aux services aux étudiants	70	72	73	75
Ventes aux étudiants	97	104	102	117
Ventes externes				
– Enseignement	43	45	46	67
– Recherche	14	12	13	15
– Soutien (administration, bibliothèque, informatique et autres)	45	42	43	44
– Services à la collectivité	41	45	51	55
– Services aux étudiants	45	45	47	46
– Services auxiliaires (résidences, cafétéria et autres)	179	179	179	181
TOTAL DES REVENUS DE TARIFICATION	1 406	1 453	1 499	1 572
Autres sources de financement				
Contributions du gouvernement du Québec ⁽¹⁾	3 614	3 541	3 508	3 418
FINANCEMENT TOTAL DE L'ENSEIGNEMENT UNIVERSITAIRE⁽²⁾	5 020	4 994	5 007	4 989
Revenus de tarification en pourcentage du financement total	28,0 %	29,1 %	29,9 %	31,5 %

(1) Estimation du ministère des Finances du Québec. Sont compris le financement direct, les dépenses liées aux régimes de retraite, les dépenses d'administration du ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur, le soutien à des partenaires en éducation et l'aide financière aux études.

(2) Le financement n'inclut pas les contributions du gouvernement fédéral (contributions directes et par l'intermédiaire des comptes à fin déterminée), les subventions non gouvernementales et les revenus provenant de placements et de fondations.

■ Fixation et indexation des tarifs de l'enseignement universitaire

Le montant maximal des droits de scolarité est fixé annuellement par le gouvernement sur recommandation de la ministre responsable de l'Enseignement supérieur. Ce montant maximal était fixé à 2 328 \$ sur la base d'une année de 30 crédits de premier cycle pour la période de septembre 2016 à août 2017.

Depuis le trimestre d'automne 2013, le montant maximal des droits de scolarité est indexé annuellement en fonction de la variation annuelle du revenu disponible des ménages par habitant.

— En 2016-2017, le taux d'indexation applicable était de 1,5 %.

Les étudiants canadiens non-résidents du Québec et les étudiants étrangers doivent payer des droits de scolarité plus élevés que ceux payés par les étudiants résidents du Québec.

Pour les étudiants canadiens non-résidents du Québec, le gouvernement détermine annuellement les droits de scolarité exigés de manière à ce que ceux-ci soient globalement comparables à ceux en vigueur dans les autres universités canadiennes. Les droits de scolarité sont indexés annuellement par un facteur qui permet de les maintenir à un niveau comparable à la moyenne canadienne.

Les droits de scolarité exigés des étudiants étrangers sont divisés en deux volets : le volet réglementé et le volet déréglémenté.

— Les droits de scolarité du volet réglementé sont fixés par le gouvernement en fonction des coûts.

— Le volet déréglémenté concerne six familles disciplinaires du premier cycle (sciences pures, mathématiques, génie, informatique, administration et droit). Les droits de scolarité pour ces disciplines sont fixés directement par les universités.

Les frais d'admission et d'inscription ainsi que les cotisations aux services aux étudiants sont fixés par les universités. Toutefois, les règles budgétaires des universités publiées par le ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur balisent la hausse annuelle maximale de ces frais, sauf en cas d'entente entre une université et une association représentant ses étudiants.

Les tarifs des ventes aux étudiants et des ventes externes sont déterminés par les universités. Ces tarifs sont fixés de façon à récupérer les coûts ou selon la valeur marchande du bien.

3.5 Services de garde

En 2016-2017, les contributions parentales provenant des places à contribution réduite totalisaient 560 millions de dollars.

La proportion des dépenses totales pour les services de garde financée par la contribution parentale est passée de 13,4 % en 2013-2014 à 19,4 % en 2016-2017, en raison de la mise en place d'une contribution parentale additionnelle à compter de 2015-2016.

TABEAU 13

Financement des services de garde (en millions de dollars)

	2013-2014	2014-2015	2015-2016	2016-2017
Contribution parentale	361	386	396	406
Contribution parentale additionnelle	—	—	146	154
Contributions parentales	361	386	542	560
Contribution gouvernementale	2 333	2 410	2 361	2 317
FINANCEMENT TOTAL	2 694	2 796	2 903	2 876
Proportion financée par les contributions parentales	13,4 %	13,8 %	18,7 %	19,4 %

Source : Ministère de la Famille.

Le nombre de places de garde⁹ à contribution réduite a augmenté de 10 051 places entre 2013-2014 et 2016-2017, ce qui équivaut à une croissance de 4,5 %.

TABEAU 14

Nombre de places de garde à contribution réduite

	2013-2014	2014-2015	2015-2016	2016-2017
Centres de la petite enfance	86 770	89 833	92 398	93 932
Services de garde en milieu familial	91 664	91 664	91 604	91 604
Garderies subventionnées	43 549	45 970	46 057	46 498
TOTAL	221 983	227 467	230 059	232 034

Source : Ministère de la Famille.

⁹ Sont exclus les services de garde en milieu scolaire, qui font partie du secteur de l'éducation préscolaire et de l'enseignement primaire et secondaire.

En ce qui concerne la contribution gouvernementale quotidienne moyenne par place, entre 2013-2014 et 2016-2017 :

- elle est passée de 53,59 \$ à 50,54 \$ dans les centres de la petite enfance (CPE), ce qui constitue une diminution de 5,7 %;
- elle est passée de 27,83 \$ à 27,50 \$ en milieu familial, ce qui représente une diminution de 1,2 %;
- elle est passée de 43,03 \$ à 40,47 \$ dans les garderies subventionnées, ce qui correspond à une diminution de 5,9 %.

Pour l'année 2016-2017, la contribution d'un parent pour une place dans un centre de la petite enfance représentait 15,6 % du financement total, comparativement à 25,4 % dans une garderie en milieu familial et à 18,8 % dans une garderie subventionnée.

TABLEAU 15

Contributions quotidiennes moyennes par place annualisée⁽¹⁾
(en dollars)

	2013-2014	2014-2015	2015-2016	2016-2017	Contribution parentale ⁽²⁾ / financement total en 2016-2017
Contribution gouvernementale⁽³⁾					
Centres de la petite enfance	53,59	53,06	52,46	50,54	15,6 %
Service de garde en milieu familial	27,83	29,08	28,03	27,50	25,4 %
Garderies subventionnées	43,03	44,16	42,50	40,47	18,8 %

(1) Le nombre de places annualisées tient compte des modifications en cours d'exercice financier au nombre de places subventionnées.

(2) Il s'agit de la contribution parentale moyenne. Celle-ci comprend les contributions parentales additionnelles.

(3) Sont inclus l'aide au fonctionnement, le financement des infrastructures des centres de la petite enfance (CPE), le régime de retraite du personnel des CPE et des garderies subventionnées, ainsi que les assurances collectives et les congés de maternité.

Source : Ministère de la Famille.

Évolution de la contribution parentale aux services de garde à contribution réduite

Depuis 1997, le gouvernement du Québec a implanté progressivement des services de garde à contribution réduite pour les enfants d'âge préscolaire. Lors de la mise en place du programme, la contribution parentale quotidienne était de 5 \$ par enfant.

Cette contribution a été révisée une première fois en 2004, passant à 7 \$. Le 1^{er} octobre 2014, elle est passée à 7,30 \$ par jour.

Depuis le 22 avril 2015, la contribution parentale comprend la contribution de base quotidienne, à laquelle s'ajoute une contribution additionnelle modulée en fonction du revenu familial. Au 1^{er} janvier 2017, la contribution parentale quotidienne correspondait à :

- 7,75 \$¹, jusqu'à un revenu familial de 50 920 \$;
- 8,45 \$, jusqu'à un revenu familial de 76 380 \$;
- 21,20 \$, atteint à un revenu familial de 161 380 \$.

Toutefois, la contribution additionnelle est réduite de moitié pour le deuxième enfant fréquentant un service de garde subventionné, et elle n'est pas demandée à l'égard du troisième enfant et des suivants.

La mise en place de la contribution additionnelle permet de fixer à environ 20 % la part du financement total des services qui est financée par la contribution parentale, ce qui correspond à un niveau comparable à celui qui prévalait lors de la mise en place du réseau des services de garde subventionnés en 1997.

Indexation annuelle

Les tarifs de garde et les seuils sont indexés au 1^{er} janvier de chaque année. Le taux d'indexation est déterminé selon le plus élevé des taux suivants :

- le taux de croissance annuel moyen du coût des places subventionnées pour les services de garde éducatifs;
- le taux correspondant à la variation annuelle de l'indice moyen d'ensemble, pour le Québec, des prix à la consommation sans les boissons alcoolisées et les produits du tabac, pour la période de 12 mois se terminant le 31 mars de l'avant-dernier exercice financier.

1 Correspond à la contribution parentale de base.

3.6 Régimes d'assurance

Les revenus des différents régimes d'assurance proviennent des primes et des cotisations des adhérents. Ils s'élevaient à 7,7 milliards de dollars en 2016-2017.

TABEAU 16

Revenus des régimes d'assurance (en millions de dollars)

	2013-2014	2014-2015	2015-2016	2016-2017
CNESST ⁽¹⁾	2 688	2 598	2 574	2 541
SAAQ ⁽¹⁾	1 289	1 218	1 247	964
Assurance parentale ⁽¹⁾	1 976	2 039	2 069	2 076
Assurance médicaments ⁽²⁾	1 732	1 766	1 891	2 021
Fonds d'assurance stabilisation des revenus agricoles	146	68	45	56
Fonds d'assurance récolte	27	24	24	22
TOTAL	7 857	7 713	7 851	7 680

(1) Les exercices financiers de la CNESST, de la SAAQ et du Régime québécois d'assurance parentale se terminent le 31 décembre.

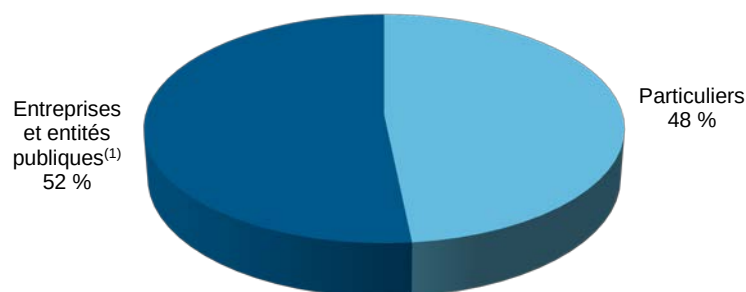
(2) Les détails sur l'assurance médicaments sont présentés à la section 3.3, « Secteur de la santé ».

Revenus de tarification des assurances par contributeur

En 2016-2017, les revenus des différents programmes d'assurance provenaient à 52 % des entreprises et des entités publiques et à 48 % des particuliers.

GRAPHIQUE 12

Revenus de tarification des assurances par contributeur – 2016-2017 (en pourcentage)



(1) Sont incluses les contributions du gouvernement du Québec à titre d'employeur au régime d'assurance administré par la CNESST et à l'assurance parentale, et les contributions des entités du gouvernement du Québec au régime d'assurance automobile.

❑ La CNESST et la SAAQ

Le Fonds de la santé et de la sécurité du travail et le Fonds d'assurance automobile du Québec, administrés respectivement par la CNESST et la SAAQ, doivent autofinancer leurs services par les cotisations aux régimes. Les coûts de la prestation de leurs services et les tarifs qui en découlent sont basés en tout ou en partie sur des évaluations actuarielles. Le Fonds de la santé et de la sécurité du travail et le Fonds d'assurance automobile ont tous deux dégagé un excédent en 2016-2017.

Le taux moyen des cotisations à la CNESST est fixé chaque année. Ce taux s'élevait à 1,84 \$ par tranche de 100 \$ de masse salariale assurable en 2016-2017, comparativement à 1,94 \$ en 2015-2016.

La SAAQ ajuste les contributions d'assurance afin de prendre en compte l'évolution des coûts du régime et l'évolution des facteurs à incidence financière, tels que le bilan routier et les fluctuations économiques. Les contributions effectives pour 2016-2017 ont été réduites, principalement en raison de l'amélioration du bilan routier.

TABLEAU 17

Fonds de la santé et de la sécurité du travail (en millions de dollars)

	2013-2014	2014-2015	2015-2016	2016-2017
Assurance santé et sécurité du travail (CNESST)				
Cotisations au régime	2 688	2 598	2 574	2 541
Revenus de placement et autres	1 384	1 451	1 199	1 031
TOTAL DES REVENUS	4 072	4 048	3 773	3 572
Dépenses	3 242	3 508	2 877	3 108
Excédent (déficit) du régime	829	540	896	464

TABLEAU 18

Fonds d'assurance automobile du Québec (en millions de dollars)

	2013-2014	2014-2015	2015-2016	2016-2017
Assurance automobile (SAAQ)				
Cotisations au régime	1 289	1 218	1 247	964
Revenus de placement et autres	823	977	947	664
TOTAL DES REVENUS	2 112	2 196	2 194	1 628
Dépenses	999	1 450	1 619	833
Excédent (déficit) du régime	1 113	745	575	795

❑ L'assurance parentale

Le Régime québécois d'assurance parentale prévoit le versement de prestations à tous les travailleurs et travailleuses admissibles qui prennent un congé de maternité, de paternité, parental ou d'adoption. Il est entré en vigueur en 2006.

En 2016-2017, le régime a enregistré un excédent de 75 millions de dollars et, pour la première fois depuis sa mise en place, les taux de cotisation ont diminué. En 2016, les taux de cotisation en vigueur étaient de :

- 0,548 % du salaire admissible pour les travailleuses et les travailleurs salariés, comparativement à 0,559 % pour les années 2012 à 2015;
- 0,767 % du salaire admissible pour les employeurs, comparativement à 0,782 % pour les années 2012 à 2015;
- 0,973 % du salaire admissible pour les travailleuses et les travailleurs autonomes, comparativement à 0,993 % pour les années 2012 à 2015.

TABLEAU 19

Régime québécois d'assurance parentale (en millions de dollars)

	2013-2014	2014-2015	2015-2016	2016-2017
Cotisations au régime	1 976	2 039	2 069	2 076
Autres revenus ⁽¹⁾	6	6	5	5
TOTAL DES REVENUS	1 982	2 045	2 075	2 081
Dépenses	1 926	1 955	1 986	2 006
Excédent (déficit) du régime	56	90	88	75
Cotisations en pourcentage des dépenses	103 %	104 %	104 %	103 %

(1) Sont inclus les intérêts et pénalités sur les cotisations au Régime québécois d'assurance parentale et les produits nets de placements.
Source : Rapports annuels de gestion du Conseil de gestion de l'assurance parentale.

❑ Le Fonds d'assurance stabilisation des revenus agricoles et le Fonds d'assurance récolte

■ Fonds d'assurance stabilisation des revenus agricoles

Le gouvernement, par l'intermédiaire de La Financière agricole du Québec, contribue au Fonds d'assurance stabilisation des revenus agricoles à hauteur de 2 \$ par dollar versé par les adhérents¹⁰. Le fonds, dont le but est de garantir un revenu annuel net positif aux adhérents, a enregistré un déficit de 71 millions de dollars en 2016-2017 en raison de l'augmentation des compensations aux adhérents.

TABEAU 20

Fonds d'assurance stabilisation des revenus agricoles (en millions de dollars)

	2013-2014	2014-2015	2015-2016	2016-2017
Contributions des adhérents	146	68	45	56
Contributions de La Financière agricole du Québec	266	137	82	94
TOTAL DES REVENUS	411	205	127	151
Compensations aux adhérents	259	100	112	218
Autres dépenses	5	4	3	3
TOTAL DES DÉPENSES	265	105	115	222
Excédent (déficit)	147	101	12	-71
Contributions des adhérents en pourcentage des compensations reçues	56 %	68 %	40 %	26 %

¹⁰ Toutefois, pour les volumes trois fois supérieurs à la ferme type, la contribution du gouvernement est équivalente à celle des adhérents.

■ Fonds d'assurance récolte

Le Fonds d'assurance récolte vise à protéger les rendements des récoltes contre les risques incontrôlables non imputables à l'intervention humaine.

Les contributions des adhérents en proportion des indemnités reçues sont passées de 159 % en 2015-2016 à 122 % en 2016-2017.

TABLEAU 21

Fonds d'assurance récolte

(en millions de dollars)

	2013-2014	2014-2015	2015-2016	2016-2017
Contributions des adhérents	27	24	24	22
Contributions de La Financière agricole du Québec	42	36	36	33
Autres revenus ⁽¹⁾	12	12	2	20
TOTAL DES REVENUS	82	72	62	75
Indemnités aux adhérents	32	32	15	18
Autres dépenses	0	0	0	0
TOTAL DES DÉPENSES	32	32	15	18
Excédent (déficit)	50	40	47	58
Contributions des adhérents en pourcentage des indemnités reçues	85 %	75 %	159 %	122 %

(1) Sont inclus les intérêts et les revenus de placements.

4. LES REVENUS DE LA VENTE D'ÉLECTRICITÉ PAR HYDRO-QUÉBEC

□ Revenus

Les revenus de la vente d'électricité¹¹ au Québec se sont élevés à 11,6 milliards de dollars en 2016, ce qui correspond à une baisse de 89 millions de dollars, ou 0,8 %, par rapport à 2015.

TABLEAU 22

Vente totale d'électricité au Québec par secteur (en millions de dollars)

	2013	2014	2015	2016
Résidentiel	4 825	5 162	5 222	5 155
Commercial, institutionnel et petits industriels	3 504	3 657	3 774	3 842
Grands clients industriels et autres	2 756	2 697	2 666	2 576
TOTAL	11 085	11 516	11 662	11 573

¹¹ Les informations présentées dans cette section sont tirées du *Rapport annuel 2016* d'Hydro-Québec. Les données sont présentées par année civile.

❑ Méthodes de fixation et de révision des tarifs

La Régie de l'énergie a la compétence exclusive pour fixer les tarifs à la suite d'audiences publiques. Elle fixe ou modifie les conditions et les tarifs auxquels l'électricité est transportée et distribuée en tenant compte des préoccupations économiques, sociales et environnementales que peut lui indiquer le gouvernement par décret.

En vertu des dispositions législatives qui encadrent ses activités, la Régie de l'énergie fixe les tarifs applicables par Hydro-Québec Distribution aux consommateurs. Ces tarifs sont établis à partir de quatre composantes, soit :

- les coûts de l'électricité achetée par Hydro-Québec Distribution à Hydro-Québec Production ou à d'autres fournisseurs (ce que l'on appelle les coûts de fourniture);
- les coûts de transport de cette électricité qu'Hydro-Québec Distribution doit acquitter à Hydro-Québec TransÉnergie;
- les coûts de distribution auprès des consommateurs;
- une juste rémunération des actifs d'Hydro-Québec Distribution, c'est-à-dire du capital investi par l'État actionnaire dans la distribution.

Cependant, selon la Loi sur la Régie de l'énergie, le coût de fourniture est fixé pour un volume de 165 TWh, représentant la consommation patrimoniale.

Pour l'électricité postpatrimoniale vendue au Québec au-delà de ces 165 TWh, le tarif inclut les quatre composantes du coût.

Par ailleurs, la Régie de l'énergie a pour mandat de se prononcer sur les demandes d'Hydro-Québec, sur qui repose la responsabilité de demander la révision des tarifs d'électricité.

Le bloc patrimonial
Les coûts de fourniture de l'électricité patrimoniale sont définis par la Loi sur la Régie de l'énergie depuis juin 2000 comme un volume de 165 TWh à un coût fixé initialement à 2,79 ¢/kWh. Le bloc patrimonial représente environ 90 % de l'électricité consommée au Québec. Comme annoncé lors du discours sur le budget 2013-2014, la Loi sur la Régie de l'énergie a été modifiée en juin 2013 afin que le coût de fourniture de l'électricité patrimoniale soit indexé au rythme de l'indice des prix à la consommation total du Québec à compter de 2014. En 2016-2017, le coût de fourniture du bloc patrimonial se situait à 2,88 ¢/kWh.

5. LES MESURES COMPENSATOIRES EN FAVEUR DES MÉNAGES À FAIBLE REVENU

5.1 Mesures fiscales de soutien au revenu

Différentes mesures fiscales de soutien au revenu viennent hausser le revenu disponible des ménages québécois à faible revenu, notamment :

- le soutien aux enfants, qui améliore le revenu des familles à faible et à moyen revenu;
- les primes au travail (prime générale et prime adaptée), qui encouragent les prestataires des programmes d'aide financière de dernier recours à intégrer le marché du travail;
- le crédit d'impôt remboursable pour le maintien à domicile des aînés, qui vise à soutenir les personnes âgées afin qu'elles demeurent le plus longtemps possible dans leur propre résidence;
- le crédit d'impôt remboursable pour la solidarité¹², qui vise à protéger le pouvoir d'achat des ménages à faible et moyen revenu, en atténuant notamment le fardeau de la taxe de vente du Québec et les coûts d'occupation d'un logement, ainsi qu'à pallier, pour les résidents de certains villages nordiques, le coût de la vie plus élevé;
- l'indexation du régime d'imposition des particuliers.

¹² Annoncé à l'occasion du discours sur le budget 2010-2011, ce crédit d'impôt regroupe en un seul crédit les crédits d'impôt remboursables pour la taxe de vente du Québec, le remboursement d'impôt foncier et le crédit d'impôt remboursable pour les particuliers habitant sur le territoire d'un village nordique. Ce crédit, versé mensuellement, est accordé depuis le mois de juillet 2011.

5.2 Mesures spécifiques destinées à compenser la hausse de certains tarifs

Des mesures spécifiques déjà mises en œuvre permettent de compenser la hausse de certains tarifs pour les ménages à faible revenu.

Dans le domaine de la santé, des prestations spéciales sont accordées aux prestataires des programmes d'aide financière de dernier recours pour couvrir certains frais médicaux¹³. Des crédits d'impôt remboursables et non remboursables pour frais médicaux sont aussi offerts.

Pour les réseaux de l'éducation, le calcul de l'aide financière aux études sous forme de prêts et bourses tient compte des contributions et des dépenses normalement liées à la poursuite des études, dont les frais de scolarité, ainsi que du revenu des étudiants et de leurs parents, le cas échéant. À ceci s'ajoute une aide fiscale qui permet à tous les étudiants de bénéficier d'un crédit d'impôt non remboursable pour les droits de scolarité ou d'examen¹⁴.

Par ailleurs, les bénéficiaires d'une habitation à loyer modique (HLM) ou du programme Supplément au loyer ne consacrent pas plus de 25 % de leur revenu à leurs frais de logement. Comme le coût du chauffage est inclus dans le loyer, il est en partie assumé par le programme¹⁵.

— En parallèle, par l'intermédiaire du programme Allocation-logement, une aide financière est offerte à certains ménages à faible revenu qui consacrent une part trop importante de leur budget à payer leur loyer. Les coûts d'électricité sont inclus dans le calcul de l'aide financière.

Pour les services de garde, aucuns frais ne sont assumés par les bénéficiaires des programmes d'aide financière de dernier recours pour l'équivalent de deux jours et demi ou cinq demi-journées par semaine.

Pour le transport en commun, les personnes âgées et les étudiants, qui ont généralement des revenus inférieurs à la moyenne, paient des tarifs inférieurs.

Pour le régime public d'assurance médicaments, la gratuité des médicaments est accordée aux bénéficiaires des programmes d'aide financière de dernier recours de même qu'à certaines personnes âgées à faible revenu¹⁶.

Depuis janvier 2006, les seuils d'admissibilité à l'aide juridique ont été haussés, permettant ainsi d'accroître les ressources à la disposition des ménages à faible revenu.

Entre le 1^{er} mai 2011 et le 1^{er} mai 2013, le salaire minimum¹⁷ est passé de 9,65 \$ de l'heure à 10,15 \$ de l'heure, ce qui représente une augmentation de 0,50 \$ de l'heure. Après avoir connu trois hausses successives de 0,20 \$ de l'heure le 1^{er} mai 2014, le 1^{er} mai 2015 et le 1^{er} mai 2016, et une hausse de 0,50 \$ de l'heure le 1^{er} mai 2017, le salaire minimum a été augmenté de 0,75 \$ de l'heure le 1^{er} mai 2018 pour finalement atteindre 12 \$ de l'heure.

Enfin, depuis 2005, les prestations du Programme de solidarité sociale, qui vise les personnes ayant des contraintes sévères à l'emploi, sont indexées au même taux que celui servant à l'indexation du régime d'imposition des particuliers. De plus, depuis 2009, les prestations du Programme d'aide sociale, qui vise les personnes aptes au travail, sont également pleinement indexées, alors qu'elles l'étaient à demi-taux auparavant.

¹³ Par exemple, le transport par ambulance, les orthèses, les prothèses, les lunettes et les lentilles.

¹⁴ Les intérêts payés sur un prêt étudiant donnent également droit à un crédit d'impôt non remboursable.

¹⁵ Par contre, les locataires doivent payer l'électricité (éclairage, appareils domestiques, eau chaude, etc.).

¹⁶ Il s'agit de personnes de 65 ans et plus recevant de 94 % à 100 % de la prestation maximale du Supplément de revenu garanti.

¹⁷ Le salaire minimum considéré correspond au taux général et au taux pour les salariés de l'industrie du vêtement.

TABLEAU 23

Tableau synthèse des mesures compensatoires destinées aux ménages à faible revenu

	Mesures compensatoires
Réseau de la santé	– Prestations spéciales pour les bénéficiaires des programmes d'aide financière de dernier recours – Crédits d'impôt remboursables et non remboursables pour frais médicaux
Réseaux de l'éducation	– Aide financière aux études – Crédit d'impôt non remboursable pour frais de scolarité et d'examen – Crédit d'impôt à l'égard des intérêts payés sur un prêt étudiant
Tarifs d'électricité	– Programme Supplément au loyer – Habitations à loyer modique (HLM) – Programme Allocation-logement
Services de garde à contribution réduite	– Aucune contribution pour deux jours et demi ou cinq demi-journées par semaine pour les bénéficiaires des programmes d'aide financière de dernier recours
Transport en commun	– Tarifs moins élevés pour les personnes âgées et les étudiants
Régime public d'assurance médicaments	– Gratuité des médicaments prescrits pour les bénéficiaires des programmes d'aide financière de dernier recours – Prime établie en fonction du revenu familial – Carnet de réclamation pour les travailleurs qui bénéficiaient des prestations des programmes d'aide financière de dernier recours – Gratuité des médicaments prescrits pour les personnes âgées recevant au moins 94 % de la prestation maximale du Supplément de revenu garanti
Mesures fiscales d'application générale	– Prime au travail – Soutien aux enfants – Crédit d'impôt remboursable pour maintien à domicile des aînés – Crédit d'impôt remboursable pour la solidarité – Indexation du régime d'imposition des particuliers
Autres mesures d'application générale	– Bonification du salaire minimum – Indexation des prestations des programmes d'aide financière de dernier recours – Aide juridique

TABLEAU 24

Coûts de certaines mesures d'aide aux particuliers à faible revenu
(en millions de dollars)

Mesures compensatoires	2016 ^P
Soutien aux enfants	
– Paiement de soutien aux enfants	2 141
– Supplément pour enfant handicapé	90
– Supplément pour enfant handicapé nécessitant des soins exceptionnels	f
Primes au travail	
– Générale	313
– Adaptée	8
– Supplément aux prestataires d'aide de dernier recours	4
Crédit d'impôt pour maintien à domicile des aînés	435
Crédit d'impôt remboursable pour la solidarité	1 676
Indexation du régime d'imposition des particuliers	295
Prestations spéciales accordées aux bénéficiaires d'aide de dernier recours ⁽¹⁾	88
Crédits d'impôt non remboursables pour frais médicaux	
– Frais médicaux	717
– Soins médicaux non dispensés dans la région de résidence	3
– Déficience grave et prolongée des fonctions mentales ou physiques	29
Crédit d'impôt remboursable pour frais médicaux	58
Crédit d'impôt non remboursable pour intérêts payés sur un prêt étudiant	11
Crédit d'impôt non remboursable pour frais de scolarité et d'examen ⁽²⁾	71
Programme Allocation-logement ⁽¹⁾	74
Exemption de la contribution parentale pour frais de garde aux bénéficiaires d'aide de dernier recours	13
Indexation des prestations d'assistance sociale	31

P : Projections.

f : Le coût de la mesure est inférieur à 2 M\$.

(1) En année financière (2016-2017).

(2) Ce montant exclut une somme de 21 M\$ pour le transfert du crédit d'impôt pour les frais de scolarité et d'examen aux parents et aux grands-parents, en 2016.

6. COMPARAISON INTERPROVINCIALE DES REVENUS DE TARIFICATION

Cette section présente une comparaison, selon un portrait global, des tarifs exigés par les ministères, les organismes et les fonds spéciaux ainsi que les réseaux de la santé et de l'éducation du Québec par rapport à ceux des autres provinces canadiennes.

La comparaison est réalisée sur la base des écarts de tarification, en dollars par habitant, entre les autres provinces canadiennes et le Québec, à l'aide des données du programme de statistiques de finances publiques canadiennes (SFPC) de Statistique Canada¹⁸.

Cette comparaison permet de constater que les revenus de tarification par habitant au Québec sont généralement moins élevés que dans les autres provinces canadiennes¹⁹.

Les écarts de tarification entre les provinces canadiennes peuvent être attribuables à divers facteurs économiques et politiques, comme :

- les différences dans le panier de services offerts;
- les différences dans le pouvoir d'achat et le coût de la vie;
- les décisions gouvernementales relatives au recours à la tarification pour le financement des services publics.

¹⁸ Les SFPC intègrent les données financières des gouvernements provinciaux dans un cadre comptable bien défini qui permet de les comparer. Ces données diffèrent de celles du Rapport sur le financement des services publics, notamment en raison d'une classification différente des revenus de tarifications des ministères, des organismes et des fonds spéciaux et du fait qu'elles ne sont pas pleinement consolidées. En effet, certains revenus de tarification présentés dans le rapport sur le financement des services publics sont comptabilisés comme faisant partie des revenus d'impôts ou de taxes dans les SFPC.

¹⁹ Il est important de préciser que cette comparaison globale ne permet pas d'expliquer les écarts de tarification constatés entre les provinces canadiennes ni d'analyser les particularités propres à chaque bien ou service tarifé.

❑ **Portrait de la tarification au Québec par rapport aux autres provinces canadiennes**

La comparaison des tarifs exigés par les ministères, les organismes et les fonds spéciaux et les réseaux de la santé et de l'éducation indique que la tarification au Québec est généralement inférieure à celle exigée en moyenne dans les autres provinces canadiennes²⁰.

Les revenus de tarification au Québec étaient inférieurs de 360 \$ par habitant en comparaison avec les autres provinces canadiennes. Plus particulièrement :

- les revenus de tarification des ministères, des organismes et des fonds spéciaux du Québec étaient en moyenne supérieurs de 3 \$ par habitant par rapport aux autres provinces;
- les revenus de tarification des réseaux de la santé du Québec étaient en moyenne inférieurs de 110 \$ par habitant par rapport aux autres provinces;
- les revenus de tarification des réseaux de l'éducation du Québec étaient en moyenne inférieurs de 254 \$ par habitant par rapport aux autres provinces.

TABLEAU 25

Écart de revenus de tarification par habitant – Québec en comparaison avec les autres provinces canadiennes⁽¹⁾, 2016-2017 (en dollars par habitant)

	Écart ⁽²⁾
Ministères, organismes et fonds spéciaux ⁽³⁾	3
Réseau de la santé	-110
Réseaux de l'éducation	-254
TOTAL	-360

(1) Moyenne des provinces canadiennes, excluant le Québec.

(2) Un montant positif indique que la donnée du Québec est supérieure à la moyenne canadienne, alors qu'un montant négatif indique que la donnée du Québec est inférieure à la moyenne canadienne.

(3) Sont exclus les revenus de redevances.

Source : Ministère des Finances. Les écarts sont calculés à partir des données des statistiques de finances publiques canadiennes (SFPC) de Statistique Canada.

²⁰ Cette comparaison ne tient pas compte des cotisations aux régimes publics d'assurance, puisque le Québec offre une couverture plus large que celles des autres provinces et qu'il s'agit d'un domaine où les comparaisons se butent à des difficultés méthodologiques. Également, les revenus de redevances ne sont pas pris en compte en raison des différences contextuelles importantes qui peuvent exister entre les provinces. Par ailleurs, la tarification des services de garde n'a pas été considérée étant donné les différences importantes dans les mesures d'accessibilité aux services de garde mises en place dans les provinces canadiennes.

❑ Écarts des revenus de tarification par habitant du Québec par rapport aux autres provinces canadiennes

La tarification par habitant au Québec est la plus basse au Canada, tandis qu'elle est la plus élevée à Terre-Neuve-et-Labrador et en Nouvelle-Écosse.

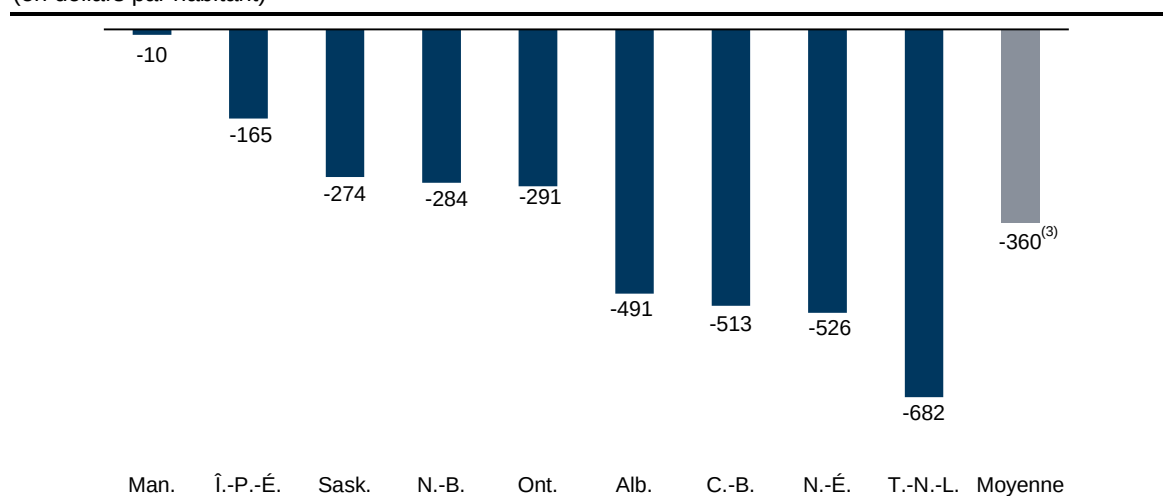
— En effet, la tarification par habitant au Québec est inférieure de 682 \$ à celle de Terre-Neuve-et-Labrador et de 526 \$ à celle de la Nouvelle-Écosse.

La tarification par habitant au Québec est moins élevée que dans les provinces limitrophes.

— Les revenus de tarification par habitant au Québec sont inférieurs de 291 \$ et de 284 \$ respectivement par rapport à l'Ontario et au Nouveau-Brunswick.

GRAPHIQUE 13

Écarts des revenus de tarification^{(1),(2)} par habitant – Québec en comparaison avec les autres provinces canadiennes, 2016-2017
(en dollars par habitant)



(1) Tarification des ministères et organismes et des réseaux de la santé et de l'éducation.

(2) Un montant positif indique que la donnée du Québec est supérieure à celle de la province comparée, alors qu'un montant négatif indique que la donnée du Québec est inférieure à celle de la province comparée.

(3) Moyenne des provinces canadiennes, excluant le Québec.

Source : Ministère des Finances. Les écarts sont calculés à partir des données des statistiques de finances publiques canadiennes (SFPC) de Statistique Canada.

Les écarts de tarification entre le Québec et les autres provinces canadiennes sont principalement attribuables à la tarification dans les réseaux de la santé et de l'éducation.

- Pour les réseaux de l'éducation, la tarification moins élevée au Québec est attribuable aux revenus provenant des frais de scolarité qui sont plus faibles au Québec que dans les autres provinces canadiennes.

Pour les ministères, les organismes et les fonds spéciaux, les revenus de tarification au Québec se situent près de la moyenne canadienne.

TABLEAU 26

Écarts détaillés⁽¹⁾ de revenus de tarification par habitant – Québec en comparaison avec les autres provinces canadiennes, 2016-2017
(en dollars par habitant)

	Ministères, organismes et fonds spéciaux ⁽²⁾	Réseau de la santé	Réseaux de l'éducation	Total
Alberta	-438	100	-153	-491
Colombie-Britannique	46	-304	-255	-513
Île-du-Prince-Édouard	-65	110	-210	-165
Manitoba	10	46	-65	-10
Nouveau-Brunswick ⁽³⁾	-93	-219	28	-284
Nouvelle-Écosse	-158	-9	-359	-526
Ontario	156	-116	-331	-291
Saskatchewan	-137	-32	-104	-274
Terre-Neuve-et-Labrador	-140	-517	-26	-682
Moyenne canadienne⁽⁴⁾	3	-110	-254	-360

(1) Un montant positif indique que la donnée du Québec est supérieure à la province comparée, alors qu'un montant négatif indique que la donnée du Québec est inférieure à celle de la province comparée.

(2) Sont exclus les revenus de redevances.

(3) Les données sur l'éducation primaire et secondaire du Nouveau-Brunswick sont incluses dans les données des ministères, des organismes et des fonds spéciaux plutôt que dans les données sur les réseaux de l'éducation.

(4) Moyenne des provinces canadiennes, excluant le Québec.

Source : Ministère des Finances. Les écarts sont calculés à partir des données des statistiques de finances publiques canadiennes (SFPC) de Statistique Canada.

ANNEXE I : TABLEAUX DESCRIPTIFS DE LA TARIFICATION DES MINISTÈRES

Les données des ministères comprennent celles de leurs organismes budgétaires, le cas échéant, à l'exception des organismes budgétaires suivants²¹, dont les données sont présentées séparément :

- Régie du logement;
- Commission de protection du territoire agricole du Québec;
- Régie des marchés agricoles et alimentaires du Québec;
- Curateur public du Québec;
- Office de la protection du consommateur;
- Régie des alcools, des courses et des jeux;
- Sûreté du Québec;
- Commission des transports du Québec.

Légende
La colonne « Base de fixation » indique si le tarif est fixé : - en fonction du coût des services (CS). Aux fins du présent rapport, la mention CS s'applique aux services dont les coûts de prestation sont connus et dont la base de fixation n'est pas le prix du marché ou une comparaison avec d'autres gouvernements; - selon le prix du marché ou une comparaison avec d'autres gouvernements (MAG); - par décision administrative (DA). Aux fins du présent rapport, les tarifs considérés comme fixés par décision administrative sont ceux pour lesquels l'analyse des coûts de prestation des services n'est pas complétée au regard des exigences de la Politique de financement des services publics ou pour lesquels il n'est pas possible de lier directement un coût à la prestation du service. Les catégories de revenus pour lesquelles les revenus de tarification sont inférieurs à 500 \$ ne sont pas prises en compte dans ces annexes. Dans les tableaux qui suivent, le tiret indique que le tarif n'était pas en application dans le ministère ou l'organisme au cours de l'année concernée. La mention « nd » indique que la donnée n'était pas disponible. La mention « s. o. » indique que la donnée ne s'applique pas. Elle est utilisée pour les coûts et les niveaux de financement des revenus de redevances ainsi que pour les niveaux de financement des tarifs fixés sur la base du prix du marché ou d'une comparaison avec d'autres gouvernements.

²¹ Les données des organismes budgétaires sont présentées selon leur année financière.

Affaires municipales et Occupation du territoire
(en milliers de dollars)

	2015-2016			2016-2017			Base de fixation
	Revenus	Coûts	Niveau de financement	Revenus	Coûts	Niveau de financement	
RÉGIE DU LOGEMENT							
Droits et permis							
Frais exigibles par la Régie du logement	4 509	15 986	28 %	4 507	14 846	30 %	CS
Sous-total	4 509	15 986	28 %	4 507	14 846	30 %	
Ventes de biens et services							
Photocopies de documents	21	21	100 %	30	30	100 %	CS
Sous-total	21	21	100 %	30	30	100 %	
TOTAL	4 531	16 008	28 %	4 537	14 876	31 %	

Agriculture, Pêcheries et Alimentation
(en milliers de dollars)

	2015-2016			2016-2017			Base de fixation
	Revenus	Coûts	Niveau de financement	Revenus	Coûts	Niveau de financement	
MINISTÈRE							
Droits et permis							
Abattoir et atelier	270	749	36 %	289	804	36 %	CS
Études de dossiers	739	2 054	36 %	563	1 564	36 %	CS
Inséminateurs	16	44	36 %	19	52	36 %	CS
Mise en marché	101	281	36 %	87	242	36 %	CS
Pêche commerciale	73	81	90 %	77	68	112 %	CS
Préparation ou mise en conserve du poisson	55	153	36 %	72	200	36 %	CS
Régie des marchés agricoles	98	273	36 %	54	149	36 %	CS
Restauration et vente au détail d'aliments	13 506	37 517	36 %	13 707	38 074	36 %	CS
Vente et mélange d'aliments médicamenteux	29	81	36 %	29	79	36 %	CS
Ventes à l'encan	5	15	36 %	5	13	36 %	CS
Sous-total	14 893	41 248	36 %	14 900	41 244	36 %	
Ventes de biens et services							
Analyse de l'eau potable	12	32	36 %	6	18	36 %	CS
Autres aides à l'agriculteur	1 127	4 062	s. o.	1 176	3 249	s. o.	MAG
Cale de halage	74	167	44 %	68	161	42 %	CS
Eau	82	352	23 %	70	327	22 %	CS
Location de terrains et bâtisses	296	314	s. o.	311	297	s. o.	MAG
Photocopies de documents	1	1	nd	1	1	100 %	CS
Location de service personnel	94	94	100 %	135	135	100 %	CS
Terrains et bâtisses	1	nd	s. o.	1	nd	s. o.	MAG
Accès à l'information	1	1	100 %	0	0	s. o.	CS
Sous-total	1 686	5 023	s. o.	1 769	4 187	s. o.	
TOTAL	16 579	46 271	36 %	16 669	45 431	37 %	

Agriculture, Pêcheries et Alimentation (suite)
(en milliers de dollars)

	2015-2016			2016-2017			Base de fixation
	Revenus	Coûts	Niveau de financement	Revenus	Coûts	Niveau de financement	
COMMISSION DE PROTECTION DU TERRITOIRE AGRICOLE DU QUÉBEC							
Droits et permis							
Actes déclaratoires	128	2 163	6 %	126	2 062	6 %	CS
Attestations – LPTAA ⁽¹⁾	14	451	3 %	15	430	3 %	CS
Demandes d'autorisation – Zone agricole	495	5 767	9 %	490	5 499	9 %	CS
Enlèvement du sol arable	16	270	6 %	7	258	3 %	CS
Études de dossiers	7	180	4 %	10	172	6 %	CS
Sous-total	659	8 831	7 %	648	8 421	8 %	
Ventes de biens et services							
Photocopies de documents	3	90	4 %	0	86	0 %	CS
Sous-total	3	90	4 %	0	86	0 %	
TOTAL	663	8 921	7 %	648	8 506	8 %	
RÉGIE DES MARCHÉS AGRICOLES ET ALIMENTAIRES DU QUÉBEC							
Droits et permis							
Commercialisation des grains	239	1 127	21 %	241	1 133	21 %	CS
Études de dossiers	10	49	21 %	11	49	21 %	CS
Mise en marché	1	7	21 %	2	7	21 %	CS
Ventes à l'encan	1	6	21 %	1	7	21 %	CS
Sous-total	252	1 189	21 %	255	1 196	21 %	
Ventes de biens et services							
Aide technique et soutien	3	12	21 %	3	14	21 %	CS
Cotisations – Surveillance de l'utilisation du lait	537	2 529	21 %	554	2 599	21 %	CS
Cotisations – Surveillance des quotas, producteurs de volailles	0	0	s. o.	2	10	21 %	CS
Cours	56	262	21 %	56	261	21 %	CS
Inspection des grains	6	27	21 %	4	17	21 %	CS
Nécessaire d'échantillonnage	1	3	21 %	1	2	22 %	CS
Photocopies de documents	21	100	21 %	46	214	21 %	CS
Sous-total	623	2 933	21 %	664	3 117	21 %	
TOTAL	875	4 122	21 %	919	4 313	21 %	
TOTAL – AGRICULTURE, PÊCHERIES ET ALIMENTATION							
	18 117	59 313	31 %	18 236	58 251	31 %	

(1) Loi sur la protection du territoire et des activités agricoles.

Assemblée nationale

(en milliers de dollars)

	2015-2016			2016-2017			Base de fixation
	Revenus	Coûts	Niveau de financement	Revenus	Coûts	Niveau de financement	
Ventes de biens et services							
Boutique de l'Assemblée nationale	227	208	s. o.	252	155	s. o.	MAG
Ventes de biens et services divers	2 382	1 877	s. o.	2 585	1 919	s. o.	MAG
Sous-total	2 608	2 085	s. o.	2 838	2 074	s. o.	
TOTAL	2 608	2 085	s. o.	2 838	2 074	s. o.	

Conseil exécutif

(en milliers de dollars)

	2015-2016			2016-2017			Base de fixation
	Revenus	Coûts	Niveau de financement	Revenus	Coûts	Niveau de financement	
Ventes de biens et services							
Matériel et fournitures	1	1	100 %	0	0	s. o.	CS
Sous-total	1	1	100 %	0	0	s. o.	
TOTAL	1	1	100 %	0	0	s. o.	

Culture et Communications

(en milliers de dollars)

	2015-2016			2016-2017			Base de fixation
	Revenus	Coûts	Niveau de financement	Revenus	Coûts	Niveau de financement	
Ventes de biens et services							
Location de locaux	820	820	s. o.	791	791	s. o.	MAG
Centre de conservation	1 135	1 948	58 %	1 259	2 151	59 %	CS
Sous-total	1 955	2 768	s. o.	2 050	2 942	s. o.	
TOTAL	1 955	2 768	s. o.	2 050	2 942	s. o.	

Développement durable, Environnement et Lutte contre les changements climatiques (en milliers de dollars)

	2015-2016			2016-2017			Base de fixation
	Revenus	Coûts	Niveau de financement	Revenus	Coûts	Niveau de financement	
Ventes de biens et services							
Formulaires, documentation et information	59	nd	nd	54	nd	nd	DA
Financement des activités CEAEQ ⁽¹⁾	2 277	nd	nd	1 926	nd	nd	CS ⁽²⁾
Sous-total	2 336	nd	nd	1 980	nd	nd	
TOTAL	2 336	nd	nd	1 980	nd	nd	

(1) Centre d'expertise en analyse environnementale du Québec.

(2) La révision des coûts de ce service est en cours de réalisation.

Économie, Science et Innovation (en milliers de dollars)

	2015-2016			2016-2017			Base de fixation
	Revenus	Coûts	Niveau de financement	Revenus	Coûts	Niveau de financement	
Droits et permis							
Étude de dossiers	26	68	s. o.	31	67	s. o.	MAG
Rembourrage ^{(1),(2)}	1 894	367	s. o.	1 945	314	s. o.	MAG
Visa – Crédit d'impôt pour le design	120	303	40%	133	329	40%	CS
Sous-total	2 040	737	s. o.	2 109	710	s. o.	
TOTAL	2 040	737	s. o.	2 109	710	s. o.	

(1) En 1997, le Québec, l'Ontario et le Manitoba ont convenu d'harmoniser leurs dispositions législatives et réglementaires sur le remboursement. Le Manitoba a alors harmonisé le coût de ses permis à celui de l'Ontario. Le coût des permis est beaucoup moins élevé au Québec que dans ces deux autres provinces.

(2) Les tarifs pour les permis de remboursement sont inscrits dans la Loi sur les matériaux de remboursement et les articles remboursés.

Éducation et Enseignement supérieur
(en milliers de dollars)

	2015-2016			2016-2017			Base de fixation
	Revenus	Coûts	Niveau de financement	Revenus	Coûts	Niveau de financement	
Droits et permis							
Établissements d'enseignement privés	2	14	14 %	1	9	14 %	CS
Sous-total	2	14	14 %	1	9	14 %	
Ventes de biens et services							
Recouvrement – Étudiants canadiens hors Québec	6 069	nd	nd	6 448	nd	nd	DA
Frais de révision d'examens	5	7	67 %	6	8	68 %	CS
Sous-total	6 073	nd	nd	6 454	nd	nd	
TOTAL	6 075	nd	nd	6 455	nd	nd	

Énergie et Ressources naturelles
(en milliers de dollars)

	2015-2016			2016-2017			Base de fixation
	Revenus	Coûts	Niveau de financement	Revenus	Coûts	Niveau de financement	
Droits et permis							
Études de dossiers	33	nd	s. o.	78	nd	s. o.	MAG
Sous-total	33	nd	s. o.	78	nd	s. o.	
Ventes de biens et services							
Accès à l'information	1	nd	nd	3	nd	nd	CS
Arpentages de terrains	16	nd	nd	3	nd	nd	DA
Éolien – Tarif annuel réserve	313	nd	s. o.	212	nd	s. o.	MAG
Formules et documents	40	nd	nd	92	nd	nd	DA
Frais de vente et de location de terrains	621	nd	nd	909	nd	nd	DA
Frais d'inscription aux tirages au sort	79	nd	nd	120	nd	nd	DA
Location de terrains pour aménagement de forces hydrauliques	253	nd	nd	255	nd	nd	DA
Location et concessions	19 423	nd	s. o.	22 263	nd	s. o.	MAG
Terrains et bâtisses	9	nd	s. o.	22	nd	s. o.	MAG
Terres de l'État	2 105	nd	s. o.	688	nd	s. o.	MAG
Sous-total	22 860	nd	s. o.	24 565	nd	s. o.	
Redevances							
Énergie électrique produite	988	s. o.	s. o.	—	—	s. o.	MAG
Régime des eaux	1 559	s. o.	s. o.	1 633	s. o.	s. o.	MAG
Sous-total	2 547	s. o.	s. o.	1 633	s. o.	s. o.	
TOTAL	25 440	s. o.	s. o.	26 277	s. o.	s. o.	

Famille

(en milliers de dollars)

	2015-2016			2016-2017			Base de fixation
	Revenus	Coûts	Niveau de financement	Revenus	Coûts	Niveau de financement	
MINISTÈRE							
Droits et permis							
Études de dossiers	349	785	44 %	645	1 352	48 %	CS
Sous-total	349	785	44 %	645	1 352	48 %	
TOTAL	349	785	44 %	645	1 352	48 %	
CURATEUR PUBLIC							
Droits et permis							
Honoraires de gestion de portefeuilles – Dossiers publics	3 457	186	s. o.	3 652	197	s. o.	MAG
Honoraires – Dossiers publics	11 096	36 922	30 %	12 510	37 007	34 %	CS
Sous-total	14 553	37 108	s. o.	16 162	37 204	s. o.	
TOTAL	14 553	37 108	s. o.	16 162	37 204	s. o.	
TOTAL – FAMILLE	14 902	37 893	s. o.	16 807	38 556	s. o.	

Finances

(en milliers de dollars)

	2015-2016			2016-2017			Base de fixation
	Revenus	Coûts	Niveau de financement	Revenus	Coûts	Niveau de financement	
Ventes de biens et services							
Service de repas lors de la séance du huis clos	36	36	99 %	41	42	99 %	CS
Sous-total	36	36	99 %	41	42	99 %	
TOTAL	36	36	99 %	41	42	99 %	

Forêts, Faune et Parcs
(en milliers de dollars)

	2015-2016			2016-2017			Base de fixation
	Revenus	Coûts	Niveau de financement	Revenus	Coûts	Niveau de financement	
Droits et permis							
Usines de transformation du bois ⁽¹⁾	622	nd	nd	0	nd	nd	DA
Droits pour activités commerciales	1 279	nd	s. o.	1 115	nd	s. o.	MAG
Érablières ⁽¹⁾	2 794	nd	nd	0	nd	nd	DA
Mesureurs de bois	10	nd	nd	7	nd	nd	DA
Permis de chasse, de pêche et de piégeage	38 944	nd	s. o.	38 419	nd	s. o.	MAG
Permis commerciaux et particuliers	274	nd	s. o.	255	nd	s. o.	MAG
Sous-total	43 923	nd	s. o.	39 796	nd	s. o.	
Ventes de biens et services							
Bois	0	nd	s. o.	0	nd	s. o.	MAG
Location et concessions	50	nd	nd	50	nd	nd	DA
Matériel et fournitures	1	nd	nd	0	nd	nd	CS
Protection des forêts	2 025	nd	nd	3 613	nd	nd	DA
Sous-total	2 076	nd	nd	3 664	nd	nd	
Redevances							
Bois – Garantie d'approvisionnement ⁽¹⁾	30 319	s. o.	s. o.	0	s. o.	s. o.	MAG
Sous-total	30 319	s. o.	s. o.	0	s. o.	s. o.	
TOTAL	76 318	nd	s. o.	43 459	nd	s. o.	

(1) La diminution des revenus en 2016-2017 comparativement à 2015-2016 s'explique principalement par l'augmentation des virements au Fonds des ressources naturelles – volet aménagement durable du territoire forestier.

Immigration, Diversité et Inclusion

(en milliers de dollars)

	2015-2016			2016-2017			Base de fixation
	Revenus	Coûts	Niveau de financement	Revenus	Coûts	Niveau de financement	
Droits et permis							
Certificats d'acceptation – Étudiants	4 924	3 155	156 %	5 752	3 025	190 %	CS
Certificats d'acceptation – Ressortissants étrangers	2 900	1 801	161 %	2 955	1 574	188 %	CS
Certificats de sélection – Ressortissants étrangers ⁽¹⁾	37 968	30 272	125 %	50 308	30 267	166 %	CS
Consultant en immigration	241	335	72 %	382	342	112 %	CS
Demandes d'engagement d'un garant – Ressortissants étrangers	2 930	1 432	205 %	4 218	1 444	292 %	CS
Demandes d'un employeur relatives à un emploi temporaire	880	1 055	83 %	921	1 099	84 %	CS
Sous-total	49 843	38 050	131 %	64 537	37 750	171 %	
Ventes de biens et services							
Frais d'attestation d'équivalences pour études à l'étranger	1 211	3 697	33 %	1 315	3 579	37 %	CS
Photocopies de documents	4	nd	nd	6	nd	nd	DA
Sous-total	1 215	3 697	33 %	1 320	3 579	37 %	
TOTAL	51 058	41 747	122 %	65 857	41 329	159 %	

(1) Cette catégorie regroupe le tarif pour les certificats de sélection pour les investisseurs, inscrit dans la Loi sur l'immigration au Québec, et les tarifs pour les certificats de sélection pour les travailleurs qualifiés, pour les travailleurs autonomes et pour les entrepreneurs.

Justice
(en milliers de dollars)

	2015-2016			2016-2017			Base de fixation
	Revenus	Coûts	Niveau de financement	Revenus	Coûts	Niveau de financement	
MINISTÈRE							
Ventes de biens et services							
Actes judiciaires	38 965	116 331	33 %	47 708	117 270	41 %	CS
Actes juridiques	36 246	104 755	35 %	35 667	107 698	33 %	CS
Formules et documents	451	nd	nd	373	nd	nd	DA
Sous-total	75 662	221 085	34 %	83 748	224 969	37 %	
TOTAL	75 662	221 085	34 %	83 748	224 969	37 %	
OFFICE DE LA PROTECTION DU CONSOMMATEUR							
Droits et permis							
Agences de recouvrement de créances	15	565	3 %	13	565	2 %	CS
Agents de voyage	623	637	98 %	645	636	101 %	CS
Certificats d'exemption	81	196	41 %	115	196	59 %	CS
Commerçants – Garanties supplémentaires	4	22	19 %	3	22	12 %	CS
Commerçants et recycleurs de véhicules routiers	876	1 071	82 %	1 536	2 385	64 %	CS
Conseillers en voyage	377	377	100 %	397	397	100 %	CS
Prêteurs d'argent	31	130	24 %	33	130	26 %	CS
Studios de santé	133	457	29 %	121	457	26 %	CS
Vendeurs itinérants	375	766	49 %	408	766	53 %	CS
Sous-total	2 515	4 220	60 %	3 271	5 554	59 %	
Ventes de biens et services							
Actes juridiques	25	nd	nd	24	nd	nd	DA
Sous-total	25	nd	nd	24	nd	nd	
TOTAL	2 540	4 220	60 %	3 295	5 554	59 %	
TOTAL – JUSTICE	78 201	225 306	35 %	87 043	230 523	38 %	

Personnes désignées par l'Assemblée nationale – Directeur général des élections
(en milliers de dollars)

	2015-2016			2016-2017			Base de fixation
	Revenus	Coûts	Niveau de financement	Revenus	Coûts	Niveau de financement	
Ventes de biens et services							
Frais pour la transmission de renseignements de la liste électorale permanente et d'autres documents	435	435	100 %	378	378	100 %	CS
Location d'espaces de stationnement	58	58	100 %	67	67	100 %	CS
Sous-total	493	493	100 %	445	445	100 %	
TOTAL	493	493	100 %	445	445	100 %	

Santé et Services sociaux
(en milliers de dollars)

	2015-2016			2016-2017			Base de fixation
	Revenus	Coûts	Niveau de financement	Revenus	Coûts	Niveau de financement	
Droits et permis							
Hôpitaux privés et autres institutions ⁽¹⁾	1 943	717	271 %	1 921	794	242 %	DA
Sous-total	1 943	717	271 %	1 921	794	242 %	
Ventes de biens et services							
Tierces responsabilités – Internes ⁽²⁾	12 214	12 214	100 %	6 759	6 759	100 %	CS
Tierces responsabilités – Externes ⁽³⁾	2 231	2 231	100 %	1 305	1 305	100 %	CS
Assurance-hospitalisation – Étrangers	218	218	100 %	1 550	1 550	100 %	CS
Sous-total	14 663	14 663	100 %	9 614	9 614	100 %	
TOTAL	16 606	15 380	108 %	11 535	10 408	111 %	

(1) Il s'agit, entre autres, des permis de laboratoire privé et de centre médical spécialisé.

(2) Récupération de certains frais de la Régie de l'assurance maladie du Québec pour des dépenses en établissement.

(3) Récupération de certains frais de la Régie de l'assurance maladie du Québec pour des dépenses en dehors des établissements.

Sécurité publique
(en milliers de dollars)

	2015-2016			2016-2017			Base de fixation
	Revenus	Coûts	Niveau de financement	Revenus	Coûts	Niveau de financement	
MINISTÈRE							
Ventes de biens et services							
Conciliation et enquêtes – Déontologie policière	1 093	1 093	100 %	916	916	100 %	CS
Formules et documents	9	9	100 %	4	4	100 %	CS
Location de chambres et pension	3 121	2 920	107 %	3 261	3 290	99 %	CS
Matériel et fournitures	5	5	s. o.	4	4	s. o.	MAG
Recouvrement de tiers	6	6	100 %	5	5	100 %	CS
Sous-total	4 234	4 033	105 %	4 189	4 219	99 %	
TOTAL	4 234	4 033	105 %	4 189	4 219	99 %	
RÉGIE DES ALCOOLS, DES COURSES ET DES JEUX ⁽¹⁾							
Droits et permis							
Appareils d'amusement	1 862	nd	nd	1 766	nd	nd	DA
Bingo	1 312	nd	nd	1 196	nd	nd	DA
Concours publicitaires	4 212	nd	nd	4 841	nd	nd	DA
Courses	63	nd	nd	67	nd	nd	DA
Permis d'alcool	23 775	nd	nd	24 714	nd	nd	DA
Loteries – Tirages	1 856	nd	nd	1 875	nd	nd	DA
Loteries – Vidéo	3 424	nd	nd	3 477	nd	nd	DA
Production industrielle de boissons	1 067	nd	nd	1 218	nd	nd	DA
Sports de combat	323	nd	nd	254	nd	nd	DA
Sous-total	37 894	nd	nd	39 406	nd	nd	
Ventes de biens et services							
Photocopies de documents	1	nd	nd	1	nd	nd	DA
Sous-total	1	nd	nd	1	nd	nd	
TOTAL	37 894	nd	nd	39 407	nd	nd	
SÛRETÉ DU QUÉBEC							
Droits et permis							
Permis d'explosifs et de club de tir à la cible	350	nd	nd	368	nd	nd	DA
Sous-total	350	nd	nd	368	nd	nd	
Ventes de biens et services							
Frais de vérification des antécédents judiciaires	517	517	100 %	436	436	100 %	CS
Sous-total	517	517	100 %	436	436	100 %	
TOTAL	867	nd	nd	804	nd	nd	
TOTAL – SÉCURITÉ PUBLIQUE	42 995	nd	nd	44 400	nd	nd	

(1) Les coûts liés au travail effectué par la Sûreté du Québec et les autres corps de police ainsi que le coût des externalités relatives à l'alcoolisme et au jeu pathologique associées aux services sont toujours en évaluation.

Transports, Mobilité durable et Électrification des transports
(en milliers de dollars)

	2015-2016			2016-2017			Base de fixation
	Revenus	Coûts	Niveau de financement	Revenus	Coûts	Niveau de financement	
MINISTÈRE							
Droits et permis							
Immatriculation pour véhicules hors normes et droits divers	33 559	s. o.	s. o.	34 702	s. o.	s. o.	DA
Sous-total	33 559	s. o.	s. o.	34 702	s. o.	s. o.	
Ventes de biens et services							
Aide technique et soutien	23	23	100 %	23	23	100 %	CS
Analyse en laboratoire	25	25	100 %	122	122	100 %	CS
Gaz et huile	3	3	s. o.	32	32	s. o.	MAG
Location de terrains et bâtisses	798	798	s. o.	723	723	s. o.	MAG
Location d'espaces pour cabines téléphoniques	6	6	s. o.	6	6	s. o.	MAG
Location d'installations électriques	4	4	100 %	3	3	100 %	CS
Matériel et fournitures	18	nd	s. o.	67	nd	s. o.	MAG
Vente de terrains et bâtisses	54	nd	s. o.	0	nd	s. o.	MAG
Sous-total	932	nd	s. o.	975	nd	s. o.	
TOTAL	34 491	s. o.	s. o.	35 677	s. o.	s. o.	
COMMISSION DES TRANSPORTS							
Droits et permis							
Frais d'inscription et de mise à jour – Catégorie A1	2 628	nd	nd	2 680	nd	nd	CS
Frais d'inscription et de mise à jour – Catégorie A2	2 791	nd	nd	2 779	nd	nd	CS
Frais d'inscription et de renouvellement – Intermédiaires en services de transport	176	nd	nd	182	nd	nd	CS
Transfert de permis	611	nd	nd	908	nd	nd	CS
Transport commercial public	341	nd	nd	337	nd	nd	CS
Sous-total	6 547	nd	nd	6 885	nd	nd	
Ventes de biens et services							
Frais de publication – Demandes de permis	128	nd	nd	100	nd	nd	CS
Matériel et fournitures	14	nd	nd	14	nd	nd	CS
Photocopies de documents	9	nd	nd	10	nd	nd	CS
Sous-total	152	nd	nd	123	nd	nd	
TOTAL	6 699	11 315	59 %	7 009	10 692	66 %	
TOTAL – TRANSPORTS, MOBILITÉ DURABLE ET ÉLECTRIFICATION DES TRANSPORTS							
	41 190	s. o.	s. o.	42 685	s. o.	s. o.	

Note : L'évaluation des coûts rattachés aux différentes catégories de revenus sera revue pour tenir compte des changements majeurs apportés aux processus opérationnels dans le cadre de la mise en œuvre du nouveau système intégré de mission de la Commission des transports.

Travail, Emploi et Solidarité sociale
(en milliers de dollars)

	2015-2016			2016-2017			Base de fixation
	Revenus	Coûts	Niveau de financement	Revenus	Coûts	Niveau de financement	
Ventes de biens et services							
Frais de perception	1 742	1 742	100 %	1 865	1 865	100 %	CS
Formules et documents	10	10	100 %	6	6	100 %	CS
Sous-total	1 751	1 751	100 %	1 871	1 871	100 %	
TOTAL	1 751	1 751	100 %	1 871	1 871	100 %	

ANNEXE II : TABLEAUX DESCRIPTIFS DE LA TARIFICATION DES ORGANISMES ET DES FONDS SPÉCIAUX²²

Agence métropolitaine de transport⁽¹⁾ (en milliers de dollars)

	2015-2016			2016-2017			Base de fixation
	Revenus	Coûts	Niveau de financement	Revenus	Coûts	Niveau de financement	
Ventes de biens et services							
Recettes de la desserte métropolitaine	3 624	4 979	73 %	3 741	5 016	75 %	CS
Recettes des trains de banlieue	65 932	167 266	39 %	69 206	167 319	41 %	CS
Sous-total	69 556	172 245	40 %	72 947	172 335	42 %	
TOTAL	69 556	172 245	40 %	72 947	172 335	42 %	

(1) L'Agence métropolitaine de transport perçoit les recettes de la vente de TRAM à titre de mandataire des sociétés de transport municipales. Par conséquent, ces recettes ne sont pas présentées dans le présent rapport.

²² Les données des organismes et des fonds spéciaux sont présentées selon leur année financière.

Autorité des marchés financiers
(en milliers de dollars)

	2015-2016			2016-2017			Base de fixation
	Revenus	Coûts	Niveau de financement	Revenus	Coûts	Niveau de financement	
Droits et permis							
Administration des examens et des stages	1 799	4 610	39 %	1 714	3 851	45 %	CS
Analyse des guides de distribution	192	1 633	12 %	117	1 638	7 %	CS
Autres services	69	1 789	4 %	48	1 766	3 %	CS
Certification représentants – Inscription des cabinets	7 777	12 445	62 %	8 063	12 945	62 %	CS
Cotisations annuelles ⁽¹⁾	26 988	25 603	105 %	27 104	26 104	104 %	CS
Financement des sociétés	49 729	27 330	s. o.	53 172	27 160	s. o.	MAG
Informations financières	4 991	15 234	s. o.	5 324	17 386	s. o.	MAG
Inscriptions ESM ⁽²⁾ , firmes en instruments dérivés et en valeurs mobilières	20 095	5 918	s. o.	21 042	8 042	s. o.	MAG
Inspections	701	2 137	s. o.	537	3 123	s. o.	MAG
Permis	56	1 729	3 %	56	1 341	4 %	CS
Autorisation et vérification LCOP ⁽³⁾	1 604	3 254	49 %	2 512	5 162	49 %	CS
Sous-total	114 001	101 682	s. o.	119 689	108 518	s. o.	
Ventes de biens et services							
Biens et services divers	732	2 577	28 %	562	2 412	23 %	CS
Tarification – Fonds d'assurance-dépôt	16 691	s. o.	s. o.	17 140	s. o.	s. o.	CS
Sous-total	17 423	s. o.	s. o.	17 702	s. o.	s. o.	
TOTAL	131 424	s. o.	s. o.	137 391	s. o.	s. o.	

(1) Les revenus de cotisations annuelles représentent les frais engendrés par l'administration de certaines lois (Loi sur les assurances, Loi sur les sociétés de fiducie et les sociétés d'épargne, Loi sur les coopératives de services financiers et Loi sur le Mouvement Desjardins) pour la période précédente et tiennent compte de certains ajustements.

(2) Entreprises de services monétaires.

(3) Loi sur les contrats des organismes publics.

Bibliothèque et Archives nationales du Québec

(en milliers de dollars)

	2015-2016			2016-2017			Base de fixation
	Revenus	Coûts	Niveau de financement	Revenus	Coûts	Niveau de financement	
Ventes de biens et services							
Location de salles	298	314	s. o.	307	161	s. o.	MAG
Location d'espaces de stationnement	954	495	s. o.	1 158	488	s. o.	MAG
Photocopies de documents	152	122	s. o.	154	141	s. o.	MAG
Autres revenus	171	162	s. o.	173	141	s. o.	MAG
Sous-total	1 574	1 094	s. o.	1 791	931	s. o.	
TOTAL	1 574	1 094	s. o.	1 791	931	s. o.	

Centre de recherche industrielle du Québec

(en milliers de dollars)

	2015-2016			2016-2017			Base de fixation
	Revenus	Coûts	Niveau de financement	Revenus	Coûts	Niveau de financement	
Ventes de biens et services							
Location de locaux	62	62	100 %	105	105	100 %	CS
Recherche et développement	4 381	11 768	s. o.	4 864	11 691	s. o.	MAG
Ventes de services	10 660	16 427	s. o.	10 673	16 691	s. o.	MAG
Sous-total	15 103	28 257	s. o.	15 642	28 487	s. o.	
TOTAL	15 103	28 257	s. o.	15 642	28 487	s. o.	

Centre de services partagés du Québec
(en milliers de dollars)

	2015-2016			2016-2017			Base de fixation
	Revenus	Coûts	Niveau de financement	Revenus	Coûts	Niveau de financement	
Ventes de biens et services							
Appels d'offres et acquisitions	2 375	2 375	100 %	2 253	2 253	100 %	CS
Communications	5 394	5 394	100 %	6 877	6 877	100 %	CS
Ressources humaines et matérielles	859	859	100 %	589	589	100 %	CS
Services de documentation	336	336	100 %	20	20	100 %	CS
Services Web	0	0	100 %	4	4	100 %	CS
Technologies de l'information	15 022	15 022	100 %	15 054	15 054	100 %	CS
Sous-total	23 987	23 987	100 %	24 796	24 796	100 %	
TOTAL	23 987	23 987	100 %	24 796	24 796	100 %	

Commission de la capitale nationale du Québec
(en milliers de dollars)

	2015-2016			2016-2017			Base de fixation
	Revenus	Coûts	Niveau de financement	Revenus	Coûts	Niveau de financement	
Ventes de biens et services							
Activités éducatives et culturelles	91	278	s. o.	79	271	s. o.	MAG
Billetterie	301	726	s. o.	404	808	s. o.	MAG
Produits dérivés	176	156	s. o.	170	130	s. o.	MAG
Revenus de location	508	539	s. o.	495	493	s. o.	MAG
Ventes de publications	9	6	s. o.	8	9	s. o.	MAG
Sous-total	1 085	1 704	s. o.	1 156	1 710	s. o.	
TOTAL	1 085	1 704	s. o.	1 156	1 710	s. o.	

Conservatoire de musique et d'art dramatique du Québec

(en milliers de dollars)

	2015-2016			2016-2017			Base de fixation
	Revenus	Coûts	Niveau de financement	Revenus	Coûts	Niveau de financement	
Ventes de biens et services							
Programmes et activités de formation	1 285	29 249	4 %	1 203	29 964	4 %	CS
Location d'espace	342	354	s. o.	394	387	s. o.	MAG
Sous-total	1 627	29 604	5 %	1 598	30 351	5 %	
TOTAL	1 627	29 604	5 %	1 598	30 351	5 %	

Corporation d'urgences-santé

(en milliers de dollars)

	2015-2016			2016-2017			Base de fixation
	Revenus	Coûts	Niveau de financement	Revenus	Coûts	Niveau de financement	
Ventes de biens et services							
Transport ambulancier – Particuliers	8 329	34 898	24 %	8 356	35 504	24 %	CS
Transport ambulancier – Autres	211	879	24 %	230	956	24 %	CS
Ventes de biens et services divers	555	419	132 %	577	454	127 %	CS
Sous-total	9 095	36 196	25 %	9 163	36 914	25 %	
TOTAL	9 095	36 196	25 %	9 163	36 914	25 %	

École nationale de police du Québec
(en milliers de dollars)

	2015-2016			2016-2017			Base de fixation
	Revenus	Coûts	Niveau de financement	Revenus	Coûts	Niveau de financement	
Ventes de biens et services							
Formation initiale en patrouille-gendarmerie ⁽¹⁾	8 593	15 088	57 %	8 374	14 225	59 %	CS
Formation initiale en enquête et gestion policière et formation des formateurs ⁽¹⁾	1 807	3 421	53 %	2 242	4 186	54 %	CS
Perfectionnement professionnel ⁽¹⁾	3 086	4 706	66 %	3 244	4 697	69 %	CS
Inscriptions	372	392	s. o.	470	367	s. o.	MAG
Service de l'hôtellerie	2 872	5 201	55 %	2 715	5 520	49 %	CS
Formation et services aux autres clientèles	1 895	4 805	39 %	2 175	6 323	34 %	CS
Sous-total	18 624	33 612	55 %	19 220	35 317	54 %	
TOTAL	18 624	33 612	55 %	19 220	35 317	54 %	

(1) Sont incluses les contributions des corps de police.

École nationale des pompiers du Québec
(en milliers de dollars)

	2015-2016			2016-2017			Base de fixation
	Revenus	Coûts	Niveau de financement	Revenus	Coûts	Niveau de financement	
Ventes de biens et services							
Cours	2 172	1 772	123 %	1 909	1 791	107 %	CS
Matériel didactique	623	245	254 %	541	290	186 %	CS
Autres	82	74	111 %	94	74	126 %	CS
Sous-total	2 876	2 091	138 %	2 544	2 155	118 %	
TOTAL	2 876	2 091	138 %	2 544	2 155	118 %	

Fondation de la faune du Québec

(en milliers de dollars)

	2015-2016			2016-2017			Base de fixation
	Revenus	Coûts	Niveau de financement	Revenus	Coûts	Niveau de financement	
Droits et permis							
Contributions perçues sur les permis de pêche, de chasse et de piégeage	4 097	s. o.	s. o.	4 071	s. o.	s. o.	DA
Sous-total	4 097	s. o.	s. o.	4 071	s. o.	s. o.	
TOTAL	4 097	s. o.	s. o.	4 071	s. o.	s. o.	

Fonds aérien

(en milliers de dollars)

	2015-2016			2016-2017			Base de fixation
	Revenus	Coûts	Niveau de financement	Revenus	Coûts	Niveau de financement	
Droits et permis							
Service aérien	28 235	28 235	100 %	28 668	28 093	102 %	CS
Sous-total	28 235	28 235	100 %	28 668	28 093	102 %	
TOTAL	28 235	28 235	100 %	28 668	28 093	102 %	

Fonds de développement du marché du travail

(en milliers de dollars)

	2015-2016			2016-2017			Base de fixation
	Revenus	Coûts	Niveau de financement	Revenus	Coûts	Niveau de financement	
Droits et permis							
Examens interprovinciaux	54	163	33 %	48	123	39 %	CS
Halocarbures, eau potable et soudage	353	1 364	26 %	472	1 216	39 %	CS
Qualification réglementée	889	3 200	28 %	1 079	2 777	39 %	CS
Sous-total	1 297	4 726	27 %	1 600	4 116	39 %	
TOTAL	1 297	4 726	27 %	1 600	4 116	39 %	

Fonds de gestion de l'équipement roulant
(en milliers de dollars)

	2015-2016			2016-2017			Base de fixation
	Revenus	Coûts	Niveau de financement	Revenus	Coûts	Niveau de financement	
Ventes de biens et services							
Location de machinerie et d'équipement	24 635	24 635	s. o.	22 448	22 448	s. o.	MAG
Sous-total	24 635	24 635	s. o.	22 448	22 448	s. o.	
TOTAL	24 635	24 635	s. o.	22 448	22 448	s. o.	

Fonds de partenariat touristique
(en milliers de dollars)

	2015-2016			2016-2017			Base de fixation
	Revenus	Coûts	Niveau de financement	Revenus	Coûts	Niveau de financement	
Ventes de biens et services							
Biens et services touristiques	337	nd	s. o.	585	nd	s. o.	MAG
Location d'espaces	685	nd	s. o.	660	nd	s. o.	MAG
Sous-total	1 021	nd	s. o.	1 245	nd	s. o.	
TOTAL	1 021	nd	s. o.	1 245	nd	s. o.	

Fonds des biens et des services
(en milliers de dollars)

	2015-2016			2016-2017			Base de fixation
	Revenus	Coûts	Niveau de financement	Revenus	Coûts	Niveau de financement	
Ventes de biens et services							
Demande de certification	16 949	nd	nd	16 236	nd	nd	DA
Inscriptions tardives	64	nd	nd	62	nd	nd	DA
Changement de nom	244	nd	nd	187	nd	nd	DA
Attestations	340	nd	nd	339	nd	nd	DA
Ventes de biens et services divers	16	nd	nd	76	nd	nd	DA
Sous-total	17 613	nd	nd	16 899	nd	nd	
TOTAL	17 613	nd	nd	16 899	nd	nd	

Fonds des générations

(en milliers de dollars)

	2015-2016			2016-2017			Base de fixation
	Revenus	Coûts	Niveau de financement	Revenus	Coûts	Niveau de financement	
Droits et permis							
Frais, droits et loyers miniers	8 429	nd	nd	13 078	nd	nd	DA
Sous-total	8 429	nd	nd	13 078	nd	nd	
Redevances							
Exploitation minière	152 424	s. o.	s. o.	66 628	s. o.	s. o.	MAG
Forces hydrauliques	17 011	s. o.	s. o.	15 932	s. o.	s. o.	MAG
Énergie électrique produite	83 812	s. o.	s. o.	87 693	s. o.	s. o.	MAG
Sous-total	253 247	s. o.	s. o.	170 253	s. o.	s. o.	
TOTAL	261 676	s. o.	s. o.	183 331	s. o.	s. o.	

Fonds des registres du ministère de la Justice

(en milliers de dollars)

	2015-2016			2016-2017			Base de fixation
	Revenus	Coûts	Niveau de financement	Revenus	Coûts	Niveau de financement	
Droits et permis							
Commissaires à l'assermentation	557	584	95 %	586	635	92 %	CS
Sous-total	557	584	95 %	586	635	92 %	
Ventes de biens et services							
Formules et documents	4	99	4 %	5	87	5 %	CS
Honoraires de certification	19	187	s. o.	22	199	s. o.	MAG
Registre des lobbyistes	92	1 163	s. o.	4	1 122	s. o.	MAG
Registre de vente	320	357	90 %	1 770	649	273 %	CS
Services rendus par les bureaux de la publicité des droits ⁽¹⁾	34 270	14 425	s. o.	35 662	14 189	s. o.	MAG
Sous-total	34 705	16 231	s. o.	37 463	16 246	s. o.	
TOTAL	35 262	16 815	s. o.	38 049	16 881	s. o.	

(1) Les tarifs relatifs aux services rendus par les bureaux de la publicité des droits sont inscrits dans la Loi sur les bureaux de la publicité des droits.

Fonds des réseaux de transport terrestre
(en milliers de dollars)

	2015-2016			2016-2017			Base de fixation
	Revenus	Coûts	Niveau de financement	Revenus	Coûts	Niveau de financement	
Droits et permis⁽¹⁾							
Conducteurs et chauffeurs	96 099	s. o.	s. o.	98 297	s. o.	s. o.	DA
Contribution au transport en commun	82 647	s. o.	s. o.	84 061	s. o.	s. o.	DA
Immatriculation – Droits	808 049	s. o.	s. o.	845 787	s. o.	s. o.	DA
Signalisation touristique commerciale	17	s. o.	s. o.	17	s. o.	s. o.	DA
Sous-total	986 812	s. o.	s. o.	1 028 161	s. o.	s. o.	
Ventes de biens et services							
Location de terrains et bâtisses	1 567	1 567	s. o.	1 495	1 495	s. o.	MAG
Location d'espaces de stationnement	1	1	s. o.	1	1	s. o.	MAG
Matériel et fournitures	18	18	s. o.	28	28	s. o.	MAG
Péage – Autoroutes	92 379	nd	nd	103 821	nd	nd	DA
Formules et documents	71	71	100 %	43	43	100 %	CS
Concessionnaires – Haltes routières	405	nd	s. o.	234	nd	s. o.	MAG
Sous-total	94 440	nd	s. o.	105 622	nd	s. o.	
TOTAL	1 081 252	3 421 634	s. o.	1 133 784	3 356 654	s. o.	

(1) Ces tarifs, en combinaison avec d'autres revenus (notamment la taxe sur les carburants), servent à financer l'ensemble des dépenses assumées par le Fonds des réseaux de transport terrestre.

Fonds des ressources naturelles

(en milliers de dollars)

	2015-2016			2016-2017			Base de fixation
	Revenus	Coûts	Niveau de financement	Revenus	Coûts	Niveau de financement	
Droits et permis							
Baux d'exploitation et d'utilisation – Gaz naturel	67	nd	nd	79	nd	nd	DA
Claims	400	nd	nd	1 200	nd	nd	DA
Permis de recherche de pétrole, de gaz naturel et de réservoir souterrain	903	nd	nd	827	nd	nd	DA
Autres permis hydrocarbures	26	nd	nd	44	nd	nd	DA
Sous-total	1 397	nd	nd	2 150	nd	nd	
Ventes de biens et services							
Formules et documents	2	nd	s. o.	1	nd	s. o.	MAG
Frais d'administration	6	nd	nd	4	nd	nd	DA
Sous-total	8	nd	nd	5	nd	nd	
Redevances							
Redevances minières	13 500	s. o.	s. o.	19 370	s. o.	s. o.	MAG
Redevances sur l'énergie	13 356	s. o.	s. o.	8 803	s. o.	s. o.	MAG
Sous-total	26 856	s. o.	s. o.	28 173	s. o.	s. o.	
TOTAL	28 261	s. o.	s. o.	30 327	s. o.	s. o.	

Fonds des ressources naturelles – volet aménagement durable du territoire forestier

(en milliers de dollars)

	2015-2016			2016-2017			Base de fixation
	Revenus	Coûts	Niveau de financement	Revenus	Coûts	Niveau de financement	
Ventes de biens et services							
Analyse en laboratoire	59	nd	nd	54	nd	nd	DA
Autres revenus	445	nd	nd	593	nd	nd	DA
Fichiers numériques complets	50	nd	nd	28	nd	nd	DA
Formules et documents	51	nd	nd	11	nd	nd	DA
Frais d'admission	2	nd	nd	5	nd	nd	DA
Matériel et fournitures	401	nd	nd	0	nd	nd	DA
Protection des forêts	3 187	nd	nd	6 427	nd	nd	DA
Sous-total	4 195	nd	nd	7 117	nd	nd	
Redevances							
Redevances forestières	239 000	s. o.	s. o.	270 181	s. o.	s. o.	MAG
Sous-total	239 000	s. o.	s. o.	270 181	s. o.	s. o.	
TOTAL	243 195	s. o.	s. o.	277 298	s. o.	s. o.	

Fonds des services de police (en milliers de dollars)

	2015-2016			2016-2017			Base de fixation
	Revenus	Coûts	Niveau de financement	Revenus	Coûts	Niveau de financement	
Ventes de biens et services							
Services de police	290 596	556 420	52 %	285 932	593 905	48 %	CS
Services de police – Ponts fédéraux	4 023	4 023	100 %	4 080	4 080	100 %	CS
Ventes de biens et services divers	6 906	6 906	100 %	6 667	6 667	100 %	CS
Sous-total	301 525	567 349	53 %	296 679	604 652	49 %	
TOTAL	301 525	567 349	53 %	296 679	604 652	49 %	

Fonds d'information sur le territoire (en milliers de dollars)

	2015-2016			2016-2017			Base de fixation
	Revenus	Coûts	Niveau de financement	Revenus	Coûts	Niveau de financement	
Ventes de biens et services							
Droits et honoraires perçus par les officiers de la publicité des droits pour la réforme cadastrale ⁽¹⁾	38 789	27 845	139 %	40 234	28 453	141 %	CS
Services rendus par les bureaux de la publicité des droits ⁽²⁾	81 823	69 411	118 %	83 189	64 508	129 %	CS
Services spécialisés – Géographique	6 881	6 649	103 %	4 716	5 166	91 %	CS
Ventes de biens et services – Géographique	935	405	231 %	709	365	194 %	CS
Ventes de biens et services divers	1 344	2 773	48 %	1 301	2 008	65 %	CS
Ventes d'enregistrements cadastraux et services rendus	3 559	7 711	46 %	3 236	6 648	49 %	CS
Sous-total	133 330	114 793	116 %	133 385	107 148	124 %	
TOTAL	133 330	114 793	116 %	133 385	107 148	124 %	

(1) Les tarifs relatifs aux droits et honoraires perçus par les officiers de la publicité des droits pour la réforme cadastrale sont inscrits dans la Loi favorisant la réforme du cadastre québécois.

(2) Les tarifs relatifs aux services rendus par les bureaux de la publicité des droits sont inscrits dans la Loi sur les bureaux de la publicité des droits.

Fonds du Centre financier de Montréal
(en milliers de dollars)

	2015-2016			2016-2017			Base de fixation
	Revenus	Coûts	Niveau de financement	Revenus	Coûts	Niveau de financement	
Ventes de biens et services							
Études de dossiers	628	754	83 %	516	1 001	52 %	CS
Contributions annuelles – Centres financiers	190	228	83 %	166	322	52 %	CS
Sous-total	818	983	83 %	682	1 323	52 %	
TOTAL	818	983	83 %	682	1 323	52 %	

Fonds vert
(en milliers de dollars)

	2015-2016			2016-2017			Base de fixation
	Revenus	Coûts	Niveau de financement	Revenus	Coûts	Niveau de financement	
Droits et permis							
Accréditation de laboratoires privés et municipaux	863	nd	nd	1 123	1 110	101 %	CS
Attestations d'assainissement	2 824	3 043	93 %	3 765	2 369	159 %	CS
Autorisations en vertu de la Loi sur la qualité de l'environnement	3 778	nd	nd	4 528	4 378	103 %	CS
Droits pour activités commerciales	3	nd	nd	6	6	107 %	CS
Droits relatifs à la protection de l'environnement	1 058	nd	nd	1 425	1 415	101 %	CS
Régimes des eaux	864	nd	nd	928	608	153 %	CS
Sécurité des barrages	973	1 685	58 %	1 024	1 012	101 %	CS
Sous-total	10 363	nd	nd	12 799	10 897	117 %	
Vente de biens et services							
Gestion des barrages publics	2 699	nd	nd	2 454	2 438	101 %	CS
Location et concessions	1 037	nd	nd	1 054	989	s. o.	MAG
Location du domaine hydrique à des fins aquicoles	4	nd	nd	10	9	107 %	CS
Terrains et bâtisses	596	nd	nd	821	770	s. o.	MAG
Sous-total	4 336	nd	nd	4 339	4 206	103 %	
Redevances							
Redevances sur les carburants et les combustibles fossiles ⁽¹⁾	-776	s. o.	s. o.	1 309	s. o.	s. o.	MAG
Permis échangeables – SPEDE ⁽²⁾	858 488	s. o.	s. o.	266 007	s. o.	s. o.	MAG
Redevances sur l'élimination des matières résiduelles	112 484	s. o.	s. o.	114 393	s. o.	s. o.	MAG
Redevances pour prélèvement d'eau	2 762	s. o.	s. o.	3 309	s. o.	s. o.	MAG
Sous-total	972 958	s. o.	s. o.	385 018	s. o.	s. o.	
TOTAL	987 658	s. o.	s. o.	402 155	s. o.	s. o.	

(1) La redevance a pris fin au 31 décembre 2014. Le montant de la redevance prévu en 2015-2016 est négatif à cause d'un remboursement suite à une modification de facturation faite par la Régie de l'énergie.

(2) Système de plafonnement et d'échange de droits d'émission de gaz à effet de serre du Québec.

Héma-Québec
(en milliers de dollars)

	2015-2016			2016-2017			Base de fixation
	Revenus	Coûts	Niveau de financement	Revenus	Coûts	Niveau de financement	
Ventes de biens et services							
Produits sanguins vendus à l'extérieur du Québec	159	161	99 %	380	560	68 %	CS
Vente de tissus humains	1 465	1 648	s. o.	1 177	1 146	s. o.	MAG
Sous-total	1 624	1 809	s. o.	1 557	1 705	s. o.	
TOTAL	1 624	1 809	s. o.	1 557	1 705	s. o.	

Institut de la statistique du Québec
(en milliers de dollars)

	2015-2016			2016-2017			Base de fixation
	Revenus	Coûts	Niveau de financement	Revenus	Coûts	Niveau de financement	
Ventes de biens et services							
Ventes de services	2 416	2 685	90 %	2 306	2 218	104 %	CS
Sous-total	2 416	2 685	90 %	2 306	2 218	104 %	
TOTAL	2 416	2 685	90 %	2 306	2 218	104 %	

Institut de tourisme et d'hôtellerie du Québec
(en milliers de dollars)

	2015-2016			2016-2017			Base de fixation
	Revenus	Coûts	Niveau de financement	Revenus	Coûts	Niveau de financement	
Ventes de biens et services							
Centre de recherche et d'expertise	1 048	904	s. o.	1 555	1 419	s. o.	MAG
École	2 602	31 799	s. o.	3 046	32 625	s. o.	MAG
Hôtel pédagogique	3 917	3 128	s. o.	4 403	3 464	s. o.	MAG
Location d'espaces de stationnement	134	nd	s. o.	132	nd	s. o.	MAG
Sous-total	7 701	35 831	s. o.	9 136	37 508	s. o.	
TOTAL	7 701	35 831	s. o.	9 136	37 508	s. o.	

Institut national de santé publique du Québec
(en milliers de dollars)

	2015-2016			2016-2017			Base de fixation
	Revenus	Coûts	Niveau de financement	Revenus	Coûts	Niveau de financement	
Ventes de biens et services							
Ventes de biens et services divers	4 910	4 586	107 %	5 146	4 806	107 %	CS
Sous-total	4 910	4 586	107 %	5 146	4 806	107 %	
TOTAL	4 910	4 586	107 %	5 146	4 806	107 %	

La Financière agricole du Québec
(en milliers de dollars)

	2015-2016			2016-2017			Base de fixation
	Revenus	Coûts	Niveau de financement	Revenus	Coûts	Niveau de financement	
Droits et permis							
Droits administratifs	5 535	35 799	15 %	5 719	35 949	16 %	CS
Sous-total	5 535	35 799	15 %	5 719	35 949	16 %	
TOTAL	5 535	35 799	15 %	5 719	35 949	16 %	

Musée d'art contemporain de Montréal
(en milliers de dollars)

	2015-2016			2016-2017			Base de fixation
	Revenus	Coûts	Niveau de financement	Revenus	Coûts	Niveau de financement	
Ventes de biens et services							
Activités éducatives et culturelles	212	1 120	s. o.	209	1 197	s. o.	MAG
Billetterie	1 444	10 445	s. o.	1 020	10 344	s. o.	MAG
Location d'espaces	174	118	s. o.	162	144	s. o.	MAG
Location d'expositions	51	327	16 %	36	320	11 %	CS
Publications	28	410	s. o.	25	465	s. o.	MAG
Ventes de biens et services divers	20	23	87 %	48	56	87 %	CS
Sous-total	1 929	12 443	s. o.	1 500	12 525	s. o.	
TOTAL	1 929	12 443	s. o.	1 500	12 525	s. o.	

Musée de la civilisation

(en milliers de dollars)

	2015-2016			2016-2017			Base de fixation
	Revenus	Coûts	Niveau de financement	Revenus	Coûts	Niveau de financement	
Ventes de biens et services							
Billetterie	1 869	17 239	s. o.	1 858	15 901	s. o.	MAG
Boutique	533	784	68 %	477	792	60 %	CS
Locations et concessions	454	770	s. o.	514	1 260	s. o.	MAG
Ventes de produits et services	290	4 932	6 %	294	4 805	6 %	CS
Sous-total	3 146	23 725	s. o.	3 144	22 757	s. o.	
TOTAL	3 146	23 725	s. o.	3 144	22 757	s. o.	

Musée national des beaux-arts du Québec

(en milliers de dollars)

	2015-2016			2016-2017			Base de fixation
	Revenus	Coûts	Niveau de financement	Revenus	Coûts	Niveau de financement	
Ventes de biens et services							
Activités éducatives et culturelles	200	1 547	13 %	228	2 433	9 %	CS
Billetterie	986	9 350	s. o.	1 709	14 533	s. o.	MAG
Boutique (publications du musée, autres produits)	382	1 283	30 %	615	2 079	30 %	CS
Location d'espaces et services connexes	145	737	20 %	302	1 268	24 %	CS
Location et diffusion d'œuvres d'art et d'expositions	98	590	17 %	93	814	11 %	CS
Services alimentaires	169	324	52 %	293	609	48 %	CS
Services auxiliaires – Stationnement	390	107	s. o.	452	150	s. o.	MAG
Sous-total	2 370	13 939	s. o.	3 692	21 886	s. o.	
TOTAL	2 370	13 939	s. o.	3 692	21 886	s. o.	

Office des professions du Québec
(en milliers de dollars)

	2015-2016			2016-2017			Base de fixation
	Revenus	Coûts	Niveau de financement	Revenus	Coûts	Niveau de financement	
Ventes de biens et services							
Contributions des membres des ordres professionnels ⁽¹⁾	10 678	10 842	98 %	10 472	9 791	107 %	CS
Sous-total	10 678	10 842	98 %	10 472	9 791	107 %	
TOTAL	10 678	10 842	98 %	10 472	9 791	107 %	

(1) Depuis l'adoption le 15 octobre 2008 des modifications apportées au Code des professions, le mode de financement de l'Office des professions a été revu afin de couvrir 100 % des dépenses de l'Office. Chaque année le gouvernement approuve le montant de la contribution de chacun des membres des ordres professionnels. Sommairement, le montant de la contribution, tel que prévu à l'article 196.2 du Code des professions, correspond au total des dépenses de l'Office plus ou moins le déficit ou le surplus cumulé, divisé par le nombre de membres des ordres.

Régie de l'assurance maladie du Québec
(en milliers de dollars)

	2015-2016			2016-2017			Base de fixation
	Revenus	Coûts	Niveau de financement	Revenus	Coûts	Niveau de financement	
Ventes de biens et services							
Ententes réciproques avec les autres provinces	43 248	43 248	100 %	44 799	44 799	100 %	CS
Recouvrements des tiers responsables et des ressortissants étrangers pour soins hospitaliers	7 561	7 561	100 %	5 547	5 547	100 %	CS
Services aux personnes assurées	4 389	4 578	s. o.	4 300	4 451	s. o.	MAG
Services aux professionnels de la santé et aux dispensateurs de services	649	649	100 %	584	584	100 %	CS
Ventes de statistiques	619	815	76 %	738	841	88 %	CS
Ventes de biens et services divers	4 561	4 561	s. o.	5 152	5 152	s. o.	MAG
Sous-total	61 027	61 412	s. o.	61 119	61 373	s. o.	
TOTAL	61 027	61 412	s. o.	61 119	61 373	s. o.	

Régie de l'énergie
(en milliers de dollars)

	2015-2016			2016-2017			Base de fixation
	Revenus	Coûts	Niveau de financement	Revenus	Coûts	Niveau de financement	
Ventes de biens et services							
Rémunération et fonctionnement	4 335	3 697	117 %	4 127	3 902	106 %	CS
Sous-total	4 335	3 697	117 %	4 127	3 902	106 %	
TOTAL	4 335	3 697	117 %	4 127	3 902	106 %	

Régie des installations olympiques
(en milliers de dollars)

	2015-2016			2016-2017			Base de fixation
	Revenus	Coûts	Niveau de financement	Revenus	Coûts	Niveau de financement	
Ventes de biens et services							
Installations sportives et touristiques – Droits d'entrée	3 579	4 780	s. o.	3 991	6 341	s. o.	MAG
Installations sportives et touristiques – Loyers	3 304	4 316	s. o.	2 612	4 212	s. o.	MAG
Installations sportives et touristiques – Publicité	452	676	s. o.	505	872	s. o.	MAG
Locaux commerciaux et bureaux	1 702	1 671	s. o.	1 674	2 260	s. o.	MAG
Recouvrement du coût de l'énergie fournie à des tiers	3 595	3 355	107 %	3 472	3 261	106 %	CS
Concessionnaires	3 159	3 162	s. o.	1 739	2 365	s. o.	MAG
Souvenirs	498	614	s. o.	634	782	s. o.	MAG
Stationnement et vestiaires	4 121	1 690	s. o.	4 000	1 726	s. o.	MAG
Travaux et services facturés à des tiers	2 494	2 781	90 %	1 168	1 756	67 %	CS
Sous-total	22 904	23 045	s. o.	19 795	23 575	s. o.	
TOTAL	22 904	23 045	s. o.	19 795	23 575	s. o.	

Régie du bâtiment du Québec
(en milliers de dollars)

	2015-2016			2016-2017			Base de fixation
	Revenus	Coûts	Niveau de financement	Revenus	Coûts	Niveau de financement	
Droits et permis							
Contrôle et surveillance – Entrepreneurs et constructeurs-propriétaires	45 874	25 749	178 %	47 932	26 348	182 %	CS
Qualification professionnelle	8 239	8 616	96 %	8 338	9 884	84 %	CS
Réglementation et surveillance – Code de sécurité	7 771	12 241	63 %	7 947	12 249	65 %	CS
Réglementation et surveillance – Installations sous pression	2 332	5 440	43 %	2 246	4 918	46 %	CS
Sous-total	64 216	52 046	123 %	66 463	53 399	124 %	
Ventes de biens et services							
Plan de garantie	420	688	s. o.	415	806	s. o.	MAG
Sous-total	420	688	s. o.	415	806	s. o.	
TOTAL	64 664	52 734	123 %	66 877	54 204	123 %	

Régie du cinéma
(en milliers de dollars)

	2015-2016			2016-2017			Base de fixation
	Revenus	Coûts	Niveau de financement	Revenus	Coûts	Niveau de financement	
Droits et permis							
Contrôle sur le matériel vidéo	3 988	nd	nd	3 553	nd	nd	DA
Frais d'examen – Demandes de classement de films	760	nd	nd	683	nd	nd	DA
Frais d'examen – Demandes de permis	44	nd	nd	39	nd	nd	DA
Permis	770	nd	nd	785	nd	nd	DA
Sous-total	5 561	nd	nd	5 060	nd	nd	
TOTAL	5 561	nd	nd	5 060	nd	nd	

Revenu Québec (en milliers de dollars)

	2015-2016			2016-2017			Base de fixation
	Revenus	Coûts	Niveau de financement	Revenus	Coûts	Niveau de financement	
Droits et permis							
Création et modification de personnes morales ⁽¹⁾	12 621	nd	nd	13 295	nd	nd	DA
Enregistrement d'abris fiscaux et d'actions accréditives ⁽²⁾	27	17	162 %	42	28	153 %	CS
Honoraires – Dossiers publics	7 021	6 630	106 %	10 094	9 982	101 %	CS
Publicité légale des entreprises ⁽¹⁾	55 075	nd	nd	56 391	nd	nd	DA
Transporteurs internationaux et interprovinciaux	885	2 826	31 %	893	3 089	29 %	CS
Sous-total	75 629	nd	nd	80 715	nd	nd	
Ventes de biens et services							
Décisions anticipées	77	90	86 %	49	42	116 %	CS
Photocopies de documents	102	nd	nd	81	nd	nd	DA
Sous-total	179	nd	nd	130	nd	nd	
TOTAL	75 808	nd	nd	80 845	nd	nd	

(1) Les tarifs relatifs à la création et à la modification de personnes morales ainsi qu'à la publicité légale des entreprises sont inscrits dans la Loi sur la publicité légale des entreprises.

(2) Les tarifs pour l'enregistrement d'abris fiscaux et d'actions accréditives sont inscrits dans la Loi sur les impôts.

Société de développement de la Baie-James (en milliers de dollars)

	2015-2016			2016-2017			Base de fixation
	Revenus	Coûts	Niveau de financement	Revenus	Coûts	Niveau de financement	
Ventes de biens et services							
Location d'immeubles	309	399	s. o.	322	411	s. o.	MAG
Prestation de services	599	599	100 %	713	713	100 %	CS
Ventes	4 994	4 672	s. o.	4 346	4 151	s. o.	MAG
Sous-total	5 903	5 670	s. o.	5 381	5 274	s. o.	
TOTAL	5 903	5 670	s. o.	5 381	5 274	s. o.	

Société de développement des entreprises culturelles
(en milliers de dollars)

	2015-2016			2016-2017			Base de fixation
	Revenus	Coûts	Niveau de financement	Revenus	Coûts	Niveau de financement	
Ventes de biens et services							
Études de dossiers	141	2 604	5 %	147	3 085	5 %	CS
Honoraires – Demandes de prêt	230	725	s. o.	244	644	s. o.	MAG
Honoraires de certification	4 386	3 710	118 %	4 485	3 367	133 %	CS
Honoraires de garantie	729	363	s. o.	534	407	s. o.	MAG
Patrimoine immobilier – Loyers et autres	2 041	2 952	s. o.	2 072	2 927	s. o.	MAG
Sous-total	7 527	10 355	s. o.	7 482	10 431	s. o.	
TOTAL	7 527	10 355	s. o.	7 482	10 431	s. o.	

Société de financement des infrastructures locales du Québec
(en milliers de dollars)

	2015-2016			2016-2017			Base de fixation
	Revenus	Coûts	Niveau de financement	Revenus	Coûts	Niveau de financement	
Droits et permis							
Immatriculation – Droits	75 550	nd	nd	93 820 ⁽¹⁾	nd	nd	DA
Sous-total	75 550	nd	nd	93 820	nd	nd	
TOTAL	75 550	nd	nd	93 820	nd	nd	

(1) Depuis le 1^{er} septembre 2016, la SOFIL bénéficie d'une part des recettes provenant du droit d'acquisition à l'égard des véhicules munis d'un moteur de forte cylindrée.

Société de la Place des Arts de Montréal
(en milliers de dollars)

	2015-2016			2016-2017			Base de fixation
	Revenus	Coûts	Niveau de financement	Revenus	Coûts	Niveau de financement	
Ventes de biens et services							
Autres revenus	818	723	s. o.	888	782	s. o.	MAG
Bars et vestiaires	1 109	1 531	s. o.	1 421	1 908	s. o.	MAG
Location de salles	4 154	11 740	s. o.	4 803	13 226	s. o.	MAG
Locaux commerciaux et bureaux	2 640	3 041	s. o.	2 616	2 958	s. o.	MAG
Billetterie	3 390	5 643	s. o.	3 983	6 714	s. o.	MAG
Services auxiliaires – Stationnement	3 271	4 828	s. o.	3 512	5 149	s. o.	MAG
Sous-total	15 381	27 506	s. o.	17 223	30 737	s. o.	
TOTAL	15 381	27 506	s. o.	17 223	30 737	s. o.	

Société de l'assurance automobile du Québec
(en milliers de dollars)

	2015-2016			2016-2017			Base de fixation
	Revenus	Coûts	Niveau de financement	Revenus	Coûts	Niveau de financement	
Droits et permis							
Immatriculation – Droits	70 606	70 606	100 %	89 832	89 832	100 %	CS
Sous-total	70 606	70 606	100 %	89 832	89 832	100 %	
Ventes de biens et services							
Frais de gestion	169 454	158 065	107 %	152 203	137 688	111 %	CS
Sous-total	169 454	158 065	107 %	152 203	137 688	111 %	
TOTAL	240 060	228 671	105 %	242 035	227 520	106 %	

Société de télédiffusion du Québec (Télé-Québec)
(en milliers de dollars)

	2015-2016			2016-2017			Base de fixation
	Revenus	Coûts	Niveau de financement	Revenus	Coûts	Niveau de financement	
Ventes de biens et services							
Messages publicitaires	15 611	14 926	s. o.	17 553	15 337	s. o.	MAG
Autres revenus	1 009	932	s. o.	1 059	902	s. o.	MAG
Sous-total	16 621	15 858	s. o.	18 612	16 239	s. o.	
TOTAL	16 621	15 858	s. o.	18 612	16 239	s. o.	

Société des établissements de plein air du Québec
(en milliers de dollars)

	2015-2016			2016-2017			Base de fixation
	Revenus	Coûts	Niveau de financement	Revenus	Coûts	Niveau de financement	
Droits et permis							
Droits d'accès aux parcs et réserves	12 578	32 370	39 %	14 002	35 076	40 %	CS
Sous-total	12 578	32 370	39 %	14 002	35 076	40 %	
Ventes de biens et services							
Services dans les parcs et réserves	92 706	90 869	s. o.	99 075	94 164	s. o.	MAG
Sous-total	92 706	90 869	s. o.	99 075	94 164	s. o.	
TOTAL	105 284	123 239	s. o.	113 077	129 240	s. o.	

Société des traversiers du Québec
(en milliers de dollars)

	2015-2016			2016-2017			Base de fixation
	Revenus	Coûts	Niveau de financement	Revenus	Coûts	Niveau de financement	
Ventes de biens et services							
Transport des véhicules	11 157	66 786	s. o.	11 706	76 252	s. o.	MAG
Transport des passagers	9 436	50 537	s. o.	10 385	67 644	s. o.	MAG
Ventes de biens et services divers	2 982	385	s. o.	2 487	579	s. o.	MAG
Sous-total	23 575	117 708	s. o.	24 578	144 475	s. o.	
TOTAL	23 575	117 708	s. o.	24 578	144 475	s. o.	

Société d'habitation du Québec
(en milliers de dollars)

	2015-2016			2016-2017			Base de fixation
	Revenus	Coûts	Niveau de financement	Revenus	Coûts	Niveau de financement	
Ventes de biens et services							
Honoraires – Divers organismes	2	2	100 %	1	1	100 %	CS
Sous-total	2	2	100 %	1	1	100 %	
TOTAL	2	2	100 %	1	1	100 %	

Société du Centre des congrès de Québec
(en milliers de dollars)

	2015-2016			2016-2017			Base de fixation
	Revenus	Coûts	Niveau de financement	Revenus	Coûts	Niveau de financement	
Ventes de biens et services							
Location d'espaces – Événements	2 315	3 735	s. o.	2 937	3 927	s. o.	MAG
Autres revenus	140	226	s. o.	115	153	s. o.	MAG
Services alimentaires	1 644	2 652	s. o.	2 130	2 848	s. o.	MAG
Services audiovisuels	424	684	s. o.	414	554	s. o.	MAG
Services optionnels – Accueil, billetterie, vestiaire	127	541	s. o.	169	627	s. o.	MAG
Services optionnels – Aménagement et ameublement	322	1 085	s. o.	412	1 180	s. o.	MAG
Services optionnels – Audiovisuel, sonorisation et éclairage	26	42	s. o.	50	104	s. o.	MAG
Services optionnels – Autres	58	124	s. o.	73	154	s. o.	MAG
Services optionnels – Électricité, plomberie et autre personnel technique	568	1 101	s. o.	565	986	s. o.	MAG
Services optionnels – Entretien ménager	17	342	s. o.	20	398	s. o.	MAG
Services optionnels – Manutention, expédition et accrochage	658	1 572	s. o.	806	1 667	s. o.	MAG
Services optionnels – Sécurité	39	189	s. o.	88	317	s. o.	MAG
Services optionnels – Télécommunications	55	105	s. o.	116	220	s. o.	MAG
Sous-total	6 394	12 397	s. o.	7 895	13 134	s. o.	
TOTAL	6 394	12 397	s. o.	7 895	13 134	s. o.	

Société du Grand Théâtre de Québec
(en milliers de dollars)

	2015-2016			2016-2017			Base de fixation
	Revenus	Coûts	Niveau de financement	Revenus	Coûts	Niveau de financement	
Ventes de biens et services							
Billetterie	1 406	2 566	s. o.	1 459	2 955	s. o.	MAG
Location de locaux	29	41	70 %	30	42	71 %	CS
Location de salles	1 016	1 428	s. o.	988	1 704	s. o.	MAG
Location d'espaces de stationnement	250	372	67 %	243	407	60 %	CS
Services à la clientèle	91	102	s. o.	88	118	s. o.	MAG
Production et présentation de spectacles	1 785	4 057	s. o.	969	2 687	s. o.	MAG
Services scéniques	1 129	2 385	47 %	1 236	2 825	44 %	CS
Sous-total	5 705	10 951	s. o.	5 013	10 737	s. o.	
TOTAL	5 705	10 951	s. o.	5 013	10 737	s. o.	

Société du Palais des congrès de Montréal
(en milliers de dollars)

	2015-2016			2016-2017			Base de fixation
	Revenus	Coûts	Niveau de financement	Revenus	Coûts	Niveau de financement	
Ventes de biens et services							
Services auxiliaires – Plomberie et électricité	2 233	1 775	s. o.	2 273	1 951	s. o.	MAG
Services auxiliaires – Audiovisuel	1 069	896	s. o.	984	842	s. o.	MAG
Services auxiliaires – Autres	1 178	1 108	s. o.	1 205	1 090	s. o.	MAG
Services auxiliaires – Contrôleur de foule	22	18	s. o.	54	14	s. o.	MAG
Services auxiliaires – Sécurité	373	352	s. o.	268	265	s. o.	MAG
Services auxiliaires – Signalisation dynamique	140	45	s. o.	96	48	s. o.	MAG
Services auxiliaires – Stationnement	1 420	1 221	s. o.	1 500	1 229	s. o.	MAG
Services auxiliaires – Vestiaire	218	205	s. o.	245	241	s. o.	MAG
Location d'espaces – Événements	9 726	11 109	s. o.	9 725	10 689	s. o.	MAG
Billets vendus	641	488	s. o.	718	592	s. o.	MAG
Services alimentaires	4 062	3 577	s. o.	4 059	3 574	s. o.	MAG
Services audiovisuels	1 317	728	s. o.	1 294	823	s. o.	MAG
Services auxiliaires – Aménagement	1 965	1 701	s. o.	2 063	1 751	s. o.	MAG
Services optionnels – Entretien ménager	583	543	s. o.	594	542	s. o.	MAG
Services optionnels – Télécommunications	1 392	818	s. o.	1 261	1 102	s. o.	MAG
Autres revenus	81	40	s. o.	74	40	s. o.	MAG
Sous-total	26 422	24 624	s. o.	26 414	24 790	s. o.	
TOTAL	26 422	24 624	s. o.	26 414	24 790	s. o.	

Société du parc industriel et portuaire de Bécancour
(en milliers de dollars)

	2015-2016			2016-2017			Base de fixation
	Revenus	Coûts	Niveau de financement	Revenus	Coûts	Niveau de financement	
Droits et permis							
Revenus portuaires	3 652	2 735	s. o.	3 461	2 619	s. o.	MAG
Sous-total	3 652	2 735	s. o.	3 461	2 619	s. o.	
Ventes de biens et services							
Services d'eau industrielle	697	965	72 %	632	951	67 %	CS
Location d'immeubles	498	621	80 %	494	592	83 %	CS
Sous-total	1 196	1 586	75 %	1 126	1 543	73 %	
TOTAL	4 847	4 321	s. o.	4 587	4 162	s. o.	

Société québécoise de récupération et de recyclage (Recyc-Québec)
(en milliers de dollars)

	2015-2016			2016-2017			Base de fixation
	Revenus	Coûts	Niveau de financement	Revenus	Coûts	Niveau de financement	
Droits et permis							
Droit environnemental sur les pneus	19 679	19 679	s. o.	25 353	25 353	s. o.	MAG
Sous-total	19 679	19 679	s. o.	25 353	25 353	s. o.	
Ventes de biens et services							
Revenus sur consignation – Embouteilleurs et brasseurs ⁽¹⁾	3 512	743	473 %	3 271	531	616 %	CS
Revenus d'organismes industriels	218	218	100 %	215	215	100 %	CS
Revenus – Compensation pour collecte sélective	2 069	2 069	s. o.	2 097	2 097	s. o.	MAG
Sous-total	5 800	3 031	s. o.	5 583	2 843	s. o.	
TOTAL	25 479	22 710	s. o.	30 936	28 196	s. o.	

(1) En vertu de l'Entente portant sur la consignation, la récupération et le recyclage des contenants à remplissage unique de bière, lorsque des revenus sur consignation sont supérieurs aux coûts des opérations de consignation, une part de ce surplus est versée au fonds d'investissement de Recyc-Québec et l'autre part est retournée aux embouteilleurs et brasseurs. Les revenus sur consignation présentés dans le tableau ci-dessus comprennent la part du surplus qui est conservée par Recyc-Québec.

Société québécoise des infrastructures

(en milliers de dollars)

	2015-2016			2016-2017			Base de fixation
	Revenus	Coûts	Niveau de financement	Revenus	Coûts	Niveau de financement	
Ventes de biens et services							
Location d'espaces	47 310	46 066	103 %	47 139	45 900	103 %	CS
Sous-total	47 310	46 066	103 %	47 139	45 900	103 %	
TOTAL	47 310	46 066	103 %	47 139	45 900	103 %	

Société québécoise d'information juridique

(en milliers de dollars)

	2015-2016			2016-2017			Base de fixation
	Revenus	Coûts	Niveau de financement	Revenus	Coûts	Niveau de financement	
Ventes de biens et services							
Ventes de biens et services	11 115	7 456	s. o.	11 568	10 830	s. o.	MAG
Sous-total	11 115	7 456	s. o.	11 568	10 830	s. o.	
TOTAL	11 115	7 456	s. o.	11 568	10 830	s. o.	

Tribunal administratif des marchés financiers

(en milliers de dollars)

	2015-2016			2016-2017			Base de fixation
	Revenus	Coûts	Niveau de financement	Revenus	Coûts	Niveau de financement	
Droits et permis							
Frais exigibles par le Tribunal administratif des marchés financiers	8	nd	nd	9	nd	nd	DA
Sous-total	8	nd	nd	9	nd	nd	
TOTAL	8	nd	nd	9	nd	nd	

Note : Depuis le 18 juillet 2016, le Bureau de décision et de révision porte le nom du Tribunal administratif des marchés financiers.

Tribunal administratif du Québec
(en milliers de dollars)

	2015-2016			2016-2017			Base de fixation
	Revenus	Coûts	Niveau de financement	Revenus	Coûts	Niveau de financement	
Droits et permis							
Recours instruits	256	8 067	s. o.	482	8 088	s. o.	MAG
Sous-total	256	8 067	s. o.	482	8 088	s. o.	
TOTAL	256	8 067	s. o.	482	8 088	s. o.	

Tribunal administratif du travail
(en milliers de dollars)

	2015-2016			2016-2017			Base de fixation
	Revenus	Coûts	Niveau de financement	Revenus	Coûts	Niveau de financement	
Ventes de biens et services							
Accès à l'information	25	nd	nd	24	nd	nd	CS
Sous-total	25	nd	nd	24	nd	nd	
TOTAL	25	nd	nd	24	nd	nd	